



## SOMMAIRE

## Pages

## Point 9 de l'ordre du jour :

## Discussion générale (suite)

Discours de M. Shafiq (Afghanistan) .....	1
Discours de M. Rajaratnam (Singapour) .....	4
Discours de M. Hillery (Irlande) .....	7
Discours de Sir Edward Cakobau (Fidji) .....	10
Discours de M. Pratt (Sierra Leone) .....	14

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. SHAFIQ (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de l'Afghanistan, j'aimerais vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses, monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, la présente session verra des progrès considérables sur la voie des solutions à nombre de problèmes de la société humaine.

2. Nous tenons aussi à remercier sincèrement votre prédécesseur, M. Adam Malik, d'avoir présidé de façon si compétente la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Mes collègues et moi-même, nous voulons aussi exprimer notre gratitude à M. Kurt Waldheim pour l'énergie et la perspicacité avec lesquelles, depuis son élection au poste de secrétaire général, il s'est attaqué aux tâches complexes, lourdes de responsabilités, qui sont les siennes à ce poste élevé.

3. Dans ce monde en transformation, où les problèmes croissent tant en nombre qu'en dimension, l'Organisation des Nations Unies constitue l'espoir de la société humaine en général — et des petits pays en particulier. Nous constatons tous avec regret que de nombreuses parties à de multiples problèmes qui existent dans le monde aujourd'hui font tout ce qu'elles peuvent pour éviter que le mécanisme de cette organisation, de ses organes et de ses institutions spécialisées soit saisi de questions mettant en cause leurs intérêts vitaux. Si l'on permet, à ce processus de se poursuivre sans frein dans la direction qu'il a prise au cours des dernières années, les conséquences suivantes seront inévitables : ou bien les Nations Unies deviendront une bureaucratie encombrante, ou bien le monde s'adonnera

aux illusions lourdes de danger, ou bien encore les deux choses se produiront ensemble.

4. Dans un passé relativement récent, le monde a vu, trop tard, que cette évolution des événements ne pouvait nous conduire qu'à des conséquences catastrophiques. Il est encore temps de réviser l'expérience que nous avons acquise aux Nations Unies et de trouver les moyens de mettre effectivement en œuvre les principes fondamentaux consacrés dans la Charte. C'est en se fondant sur ces considérations que la délégation de l'Afghanistan tient à mettre en relief la nécessité d'une discussion sincère, approfondie et pratique du point 24 de l'ordre du jour.

5. Ce disant, je ne m'adresse pas seulement aux grandes puissances mais à tous les Membres de l'Organisation. C'est à nous tous qu'incombe la responsabilité de faire de la Charte — et de cette organisation — un instrument efficace en vue de créer de meilleures conditions politiques, économiques et sociales dans ce monde où nous vivons et où nous devons vivre ensemble.

6. Nous exposerons notre point de vue en la matière quand la question fera l'objet d'une discussion en Assemblée générale. Nous n'entrerons donc pas dans le détail du sujet maintenant. Toutefois, je voudrais dire que, en tant que petite nation, nous aimerions voir l'Organisation des Nations Unies se faire l'écho de la conscience authentique du monde chaque fois que l'idée de la seule puissance et de la domination économique et politique tente d'obnubiler la nécessité d'une méthode d'approche équilibrée dans la politique internationale.

7. Rien ne devrait interdire à cette organisation d'être une tribune libre de la communauté des nations et un instrument permettant d'aboutir, par des dialogues constructifs, à des solutions justes et viables aux nombreux problèmes mondiaux. Imbue de cet esprit, ma délégation se déclare pleinement satisfaite des observations que le Secrétaire général a présentées dans l'Introduction de son rapport à l'Assemblée sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1]. Nous espérons que la détente parmi les grandes puissances comportera la recherche de moyens permettant de renforcer les Nations Unies plutôt que d'agir en dehors d'elles et de ramener le monde aux méthodes qui ont précédé leur création.

8. A ce propos, il serait pertinent d'évoquer une tragédie, qui assombrit encore la conscience de nous tous qui sommes réunis ici. Du haut de cette tribune, nous avons évoqué à maintes reprises le sort du peuple du Viet-Nam. Il est grand temps que la communauté des nations dans son ensemble se penche sérieusement sur cette menace constante à la paix et à la sécurité internationales. L'Afghanistan

a toujours appuyé une solution de la question du Viet-Nam — et de l'ensemble de l'Indochine — fondée sur le rôle déterminant et la volonté des populations de la région de décider de leur propre destin sans ingérence étrangère. Nous continuerons d'appuyer la lutte des peuples de la péninsule indochinoise en nous fondant sur ces principes, qui peuvent être considérés comme le seul critère permettant de résoudre leurs problèmes.

9. Nous aurons l'occasion de faire des observations sur les diverses questions qui composent l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale au fur et à mesure qu'elles seront évoquées. Sachant qu'il faut ménager le temps si précieux de l'Assemblée, je me bornerai à résumer brièvement, pour le moment, les points de vue de la délégation afghane et de mon gouvernement à l'égard de certains événements essentiels qui se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

10. Le premier de ces événements est, heureusement, positif. L'adhésion croissante à l'idéologie du non-alignement, reconnue de plus en plus largement, et le rôle qu'elle joue dans la politique mondiale, constituent une source de satisfaction toute particulière pour l'Afghanistan. Au cours de la seule année dernière, de nombreux événements et même les attitudes de plusieurs grandes puissances ont mis en évidence cette tendance. La conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui a eu lieu en août à Georgetown, en Guyane, a fait progresser considérablement la notion de coexistence pacifique et l'application d'un jugement indépendant aux événements internationaux en se fondant simplement sur les données réelles. Les pays non alignés du monde attendent avec intérêt le sommet qui doit avoir lieu l'année prochaine en Algérie et sont convaincus de sa contribution positive tant à la noble cause de la paix et de la sécurité internationales qu'à l'établissement de meilleures relations entre les différents membres de la communauté mondiale.

11. La question de la paix et de la sécurité internationales amène naturellement celle du désarmement mondial. Nous voudrions nous joindre à l'appel fervent lancé à toutes les nations éprises de paix pour qu'il soit mis fin rapidement et définitivement à la course dangereuse aux armements. Si nous n'atteignons pas le but du désarmement total auquel aspire si ardemment notre génération après les générations qui nous ont précédés, la planète sur laquelle nous vivons deviendra alors peu sûre non seulement pour nous et nos enfants, mais aussi pour leurs enfants.

12. En ce qui concerne le problème du terrorisme, nous voudrions porter à l'attention de l'Assemblée les observations essentielles suivantes : on ne peut tolérer que la sécurité de personnes innocentes soit troublée, où que ce soit dans le monde, et en aucune circonstance. Toutefois en évoquant les mêmes normes fondamentales du comportement humain, personne ne devrait pouvoir mystifier le monde en disant que des personnes innocentes, privées de leurs terres et de leur entité communale, n'ont pas le droit de lutter pour recouvrer leurs foyers usurpés. Il incombe à l'Organisation, et notamment aux grandes puissances du monde, d'utiliser rapidement tous les moyens dont elles disposent pour trouver et appliquer une solution au problème de Palestine. Parmi toutes les questions de guerre

et de paix, aucune n'est plus dangereuse et n'exige davantage notre attention que la situation au Moyen-Orient — situation créée par l'occupation de territoires arabes par Israël, et le refus obstiné de celui-ci de retirer ses forces de ces territoires. Etant donné l'historique précaire du cessez-le-feu, aucun progrès n'a pu être réalisé pour qu'intervienne un règlement satisfaisant dans cette région troublée.

13. Plus de 20 années d'usurpation des droits du peuple palestinien et la constante présence d'un conquérant étranger qui foule ses terres ancestrales ne devraient pas permettre à la communauté internationale d'oublier qu'il existe une entité distincte appelée Palestine et un peuple distinct appelé les Palestiniens, dont la destinée est liée inextricablement au sol sur lequel il vit depuis des temps immémoriaux. Nous espérons ardemment qu'en adoptant des mesures appropriées à cet égard, l'Assemblée générale, à la présente session, contribuera au rétablissement des droits des Arabes de Palestine. Le retrait immédiat et complet de toutes les forces israéliennes de tous les territoires des trois pays arabes — Egypte, Syrie et Jordanie — est une autre condition indispensable pour l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient. Régler le problème de toute autre façon reviendrait, si l'on me permet de paraphraser un poème persan, à essuyer les larmes de nos visages sans apaiser l'angoisse qui nous fait pleurer.

14. Mon gouvernement se félicite de l'esprit qui a prévalu à la Conférence des dirigeants du Pakistan et de l'Inde à Simla. C'est vraiment dans l'esprit de la Charte de l'Organisation qu'enfin, dans le sous-continent indo-pakistanaïse troublé, le dialogue commence à remplacer l'emploi des armes ou la menace de leur emploi. Si la paix devait régner enfin dans les pays du sous-continent et que le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde coopéraient dans les différentes sphères de la vie au profit de tous les peuples de ces trois pays, cela contribuerait considérablement à la victoire du principe du règlement pacifique des différends internationaux.

15. Les nobles efforts déployés par le Comité des Nations Unies sur la décolonisation<sup>1</sup> sont pleinement appuyés par le peuple et le Gouvernement afghans. Je voudrais réitérer une fois de plus notre sympathie et notre appui à toutes les nations et à tous les peuples qui luttent encore pour faire reconnaître leur droit à l'autodétermination. L'abolition de toutes formes et manifestations du colonialisme et de l'impérialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* est un objectif fondamental de la Charte; et nous tous, ici présents, sommes tenus, par nos engagements envers les dispositions et les objectifs de celle-ci, à appuyer par tous les moyens possibles la réalisation de ces buts.

16. Quant à l'Afghanistan, le colonialisme y a laissé un héritage fort regrettable. Nous espérons que la question du Pakhtunistan sera résolue sur la base du droit à l'autodétermination pour les habitants pakhtuni et baluchi de ce territoire. C'est le devoir national et international du peuple et du Gouvernement afghans d'œuvrer, par tous les moyens pacifiques dont ils disposent, pour la juste et noble cause du

<sup>1</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

peuple du Pakhtunistan. Ce problème est essentiellement né d'une injustice coloniale très typique.

17. Le droit du peuple du Pakhtunistan à choisir librement son destin lui a été refusé lorsque la forme classique du colonialisme occidental a pris fin sur le sous-continent indien, entraînant sa division, il y a de cela un quart de siècle. Le Pakhtunistan, bien que ne faisant pas partie du sous-continent, a été ajouté à l'un des deux nouveaux Etats sans que l'on ait donné à ses habitants la possibilité d'exercer librement leur droit à l'autodétermination. Le règlement pacifique de cette question est l'un des objectifs majeurs de la politique étrangère de l'Afghanistan; cependant, cette question n'ayant pas été soumise officiellement à l'Assemblée générale, nous n'avons pas l'intention d'en discuter davantage en ce moment.

18. Le développement économique des peuples sous-développés du monde, qui malheureusement constituent la majorité des habitants de notre planète, est essentiel non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour le bien-être actuel et futur de la société humaine tout entière et pour la dignité de tous. Les résultats de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], qui a eu lieu à Santiago en avril et mai, ont profondément troublé les nations petites et pauvres du monde. Si l'écart menaçant entre pays riches et pays pauvres continue à croître, il sera bientôt très difficile de considérer les habitants du monde comme formant une société humaine unique au véritable sens de ce terme. Nous espérons qu'au cours des délibérations de l'Assemblée générale à sa session actuelle, on accordera à ce problème suffisamment de temps et d'attention pour que la lueur d'espoir pour l'avenir des pays en voie de développement puisse rester vivace.

19. A ce stade, une question mérite une mention particulière. Comme nous le savons tous, il est spécifiquement déclaré dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] que des mesures spéciales en faveur des pays les moins développés devraient être prises pour permettre à ces pays de profiter pleinement et équitablement des mesures d'ordre général contenues dans la Stratégie. De l'avis de mon gouvernement, la division du monde en pays développés et pays en voie de développement procède d'un point de vue simpliste et n'est plus valable. Le monde en voie de développement est divisé en deux groupes : les pays en voie de développement et, parmi eux, les pays les moins développés. Ce fait a déjà été reconnu dans la Stratégie internationale du développement ainsi que dans de nombreuses résolutions des divers organes du système des Nations Unies. Certains des pays les moins développés n'ont pas de littoral; ils sont donc doublement handicapés.

20. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement et entre ces derniers et les moins développés d'entre eux se creuse rapidement. La définition des pays les moins développés est un phénomène tragique dans le processus péniblement lent de la recherche de solutions aux problèmes socio-économiques des pays du monde. La notion de pays en voie de développement en tant que groupe unique au sein

duquel ces pays ont plus de ressemblances que de différences s'est révélée fautive. Les critères établis pour définir ces pays prouvent qu'il s'agit de pays dotés d'une économie de subsistance extrêmement vulnérable. Par exemple, dans le cas de mon pays, deux années de sécheresse sévère et ininterrompue ont non seulement déséquilibré notre économie déjà précaire, mais aussi plongé le pays dans un chaos socio-économique sans précédent.

21. Nous sommes d'accord, et nous l'avons fait souvent valoir dans divers documents internationaux, pour dire que la responsabilité principale pour le développement économique des pays en voie de développement appartient à ces pays eux-mêmes. Mais il est un autre fait qui est tout particulièrement valable pour les pays les moins développés : les efforts déployés par ces pays en vue de leur développement ne peuvent aboutir sans qu'on leur apporte une aide et une coopération internationales urgentes, globales et soutenues. Ce fait a été reconnu par les pays développés aussi bien que par les autres pays en voie de développement dans de nombreux documents dont le plus récent est la résolution 62 (III) de la CNUCED<sup>2</sup>, qui contient des engagements et des mesures précis. Il est grand temps de s'assurer de la mesure dans laquelle ces promesses vont être tenues.

22. Les efforts déployés au cours des quelques dernières années par un certain nombre de pays ont abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 63 (III) à Santiago, au printemps dernier. Cette résolution, si elle ne répond pas entièrement aux besoins et aux demandes des pays en voie de développement sans littoral, peut néanmoins être considérée comme un progrès marquant dans la bonne voie. Comme le stipulent de nombreuses études et résolutions de divers organes des Nations Unies, les pays en voie de développement sans littoral doivent, en premier lieu, adapter leurs économies à leur position géographique particulière et, en deuxième lieu, garantir le transit libre et sans restrictions de leurs produits vers la mer et vers les pays tiers, et *vice versa*. Il faut satisfaire ces besoins simultanément, et non consécutivement. La résolution 63 (III) de la CNUCED stipule les lignes directrices relatives aux mesures spéciales à adopter dans ces deux domaines. Si les premières mesures, dont la responsabilité incombe aux pays développés et aux organisations internationales, sont à long terme, la deuxième série de mesures, dont la responsabilité incombe aux pays de transit et aux organisations internationales, exige une attention immédiate. Des mesures telles que l'élaboration d'une stratégie des transports et l'étude de procédures douanières et administratives dans les pays de transit ne pourraient être mises en œuvre sans la coopération sincère et totale des pays de transit.

23. Nous espérons que le secrétariat de la CNUCED ainsi que les organes directeurs des diverses organisations internationales prendront des mesures rapides et efficaces pour assurer la mise en œuvre de ces décisions de la troisième session de la CNUCED. Nous espérons en outre que tous les pays intéressés adopteront une attitude constructive à

<sup>2</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I. A.

l'égard de ces questions et accorderont leur pleine coopération aux autres parties intéressées. Le Gouvernement de l'Afghanistan, avec la coopération d'autres pays sans littoral, suivra de près l'évolution dans ce domaine et est prêt à offrir toute sa coopération et toute son assistance pour que les dispositions de la résolution 63 (III) soient mises en œuvre.

24. Nous attachons une grande importance à l'élaboration du droit de la mer en vue de permettre à toutes les nations du monde d'avoir accès aux richesses du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale de chaque nation. Il faut prendre particulièrement en considération le statut et les besoins des pays sans littoral non seulement lorsqu'il s'agit des richesses du fond des mers mais aussi pour ce qui est de la liberté de transit et des autres services dont ces pays sans littoral ont désespérément besoin pour leur croissance économique.

25. Au cours des trois dernières années, l'Afghanistan a dû faire face aux conséquences catastrophiques d'une sécheresse extrême. Nombre de Membres des Nations Unies ont, généreusement et conformément à la résolution de sympathie adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session [résolution 2757 (XXVI)], accordé aide et compassion à notre peuple en ces heures de détresse. J'estime de mon devoir d'exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement de l'Afghanistan, notre sincère reconnaissance et nos remerciements à tous les pays qui nous ont secourus avec tant de bonté. Je voudrais remercier tout particulièrement l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, pour le message qu'il a adressé aux diverses institutions spécialisées des Nations Unies saisies de ce problème, et ces institutions elles-mêmes, pour l'aide opportune qu'elles ont fournie à l'occasion de cette catastrophe naturelle.

26. Pour conclure, je voudrais former l'espoir que cette vingt-septième session de l'Assemblée générale réalisera un progrès important dans ses délibérations et dans l'ensemble des activités de l'Organisation au cours de l'année.

27. M. RAJARATNAM (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, tout d'abord, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, qu'il me soit permis de vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale; je voudrais également m'associer aux hommages qui vous ont été rendus par les différents orateurs qui m'ont précédé. Permettez-moi aussi de dire combien ma délégation a été heureuse de la manière exemplaire dont votre prédécesseur, le distingué Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, a présidé la vingt-sixième session l'an dernier.

28. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau Secrétaire général. Ses capacités, sa grande connaissance des hommes et des nations et son courage moral seront, j'en suis sûr, soumis à la plus rude épreuve qu'un Secrétaire général ait connue jusqu'à présent. Cela vient du fait qu'il a pris ses fonctions dans une organisation affaiblie et malade. La période qui s'est écoulée entre la dernière session et la session actuelle a montré de manière frappante ses faiblesses et ses échecs en

tant qu'organisation chargée de façonner et d'orienter le destin collectif de l'humanité.

29. Au cours de cette période, le monde a été témoin de ce que l'on pourrait appeler la blessure la plus grave qui ait été infligée aux Nations Unies. Les grandes puissances et les petites nations se sont aperçues que des problèmes internationaux complexes et délicats pouvaient être réglés de manière plus efficace et plus satisfaisante par des discussions bilatérales en dehors de notre organisation.

30. Parmi les exemples qui démontrent cet état de choses a été le règlement, à l'extérieur des Nations Unies, des divergences apparemment inconciliables qui existaient entre les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine et qui, pendant 25 ans, ont été une source de tensions internationales et de menace à la paix. Pendant 20 ans le problème de Taiwan a été discuté sans solution aux Nations Unies. Chaque débat laissait dans son sillage des séquelles d'inimitié et de discorde à l'intérieur des Nations Unies qui garantissaient que le débat suivant serait plus stérile encore.

31. Cependant, à l'heure actuelle les relations sino-américaines reposent sur une base plus rationnelle, non pas grâce à l'Organisation des Nations Unies, mais en dépit d'elle. L'an dernier, le Président des Etats-Unis, à la suite d'une série de discussions bilatérales, hors des Nations Unies, s'est rendu en Chine et a eu des conversations directes avec les dirigeants chinois. Lors de ces conversations, les deux pays ont énoncé leurs points d'accord et de désaccord dans un langage visant à encourager des accords ultérieurs et dépourvu de l'esprit de polémique et de prises de position qui avait caractérisé de façon négative les discours et les résolutions portant sur le problème chinois dans notre organisation.

32. La seconde occasion où les Nations Unies ont été délibérément ignorées a été la rencontre au sommet entre le Président des Etats-Unis et les dirigeants de l'Union soviétique. Cette rencontre a eu pour résultat un communiqué commun ainsi qu'une déclaration de principes, qui précisaient que les "différences d'idéologies et de systèmes sociaux entre les Etats-Unis et l'URSS ne sont pas des obstacles au développement bilatéral de relations normales..."<sup>3</sup>. Là encore ce qu'il convient de noter, en dehors de la référence aux développements bilatéraux, c'est le ton de ces discours et de ces déclarations. Ils traduisent non pas des attitudes de défi et d'antagonisme, mais un souci d'accommodement et de conciliation.

33. La troisième fois où les Nations Unies ont été ignorées délibérément a été la signature de l'accord de Simla entre les dirigeants de l'Inde et du Pakistan. Là encore, on remarque dans les discours et les déclarations l'absence de toute polémique et de tout antagonisme.

34. L'accord bilatéral conclu à Pékin le 29 septembre 1972 entre la République populaire de Chine et le Japon est

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément d'avril, mai et juin 1972, document S/10674, p. 96.*

un autre exemple de règlement, en dehors des Nations Unies, de divergences entre pays.

35. Les Etats divisés de la Corée et de l'Allemagne vont vers un rapprochement en dehors du cadre des Nations Unies. Autre cas notable : le conflit tragique, et qui se prolonge, au Viet-Nam sera, si l'on en croit les indications dont on dispose actuellement, plus probablement réglé à l'extérieur des Nations Unies qu'à l'intérieur.

36. Ces exemples de cas où les Nations Unies ont été ignorées ont une portée profonde pour notre organisation. Dès 1969 [1782ème séance], ma délégation avait attiré l'attention de l'Assemblée sur le réseau séparé que constituaient les grandes puissances pour prendre des décisions à l'extérieur de notre organisation. Ce que ma délégation ne prévoyait pas, cependant, c'est que les petites nations, elles aussi, se détourneraient des Nations Unies pour régler leurs divergences et leurs conflits. Le Secrétaire général en a été suffisamment frappé, d'ailleurs, pour attirer l'attention sur ce problème dans l'introduction à son rapport sur l'activité de notre organisation. A la page 5 de son introduction, il lance un appel que je cite :

“Mais lorsque des conflits de longue date créent de vastes problèmes humanitaires et risquent d'affecter la paix et la sécurité de l'humanité tout entière, l'Organisation des Nations Unies doit assurément prendre part aux efforts qui sont faits pour les régler.” [A/8701/Add.1, p. 5]

Ce disant le Secrétaire général ne mentionnait pas expressément des événements survenus au cours de l'année écoulée. Cependant c'est évidemment à ces événements qu'il pensait en faisant ces remarques. Tous ces événements pleins de promesses se sont produits dans un contexte situé entièrement hors de notre organisation, de son personnel, de ses services, de ses débats et de ses résolutions.

37. Tout cela ne signifie point que nous devons déplorer que des questions soient réglées hors du cadre des Nations Unies. Nous devons, au contraire, nous féliciter de toute réduction de la tension, de tout règlement d'un conflit, quelle que soit la manière d'y parvenir. Si les tendances que je viens de signaler persistaient, les Nations Unies pourraient devenir une institution dépourvue de sens et d'importance, et n'être rien d'autre qu'un club mondain international où l'on se livrerait à une rhétorique lassante.

38. A cet égard, permettez-moi d'attirer l'attention des délégations sur l'Article premier de la Charte qui dispose que l'un des objectifs des Nations Unies est d'“être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes”.

39. Il est regrettable de devoir constater qu'après 27 ans l'Organisation des Nations Unies est de moins en moins un “centre” où s'harmonisent les efforts des nations. C'est pourquoi le moment est venu pour nous d'assumer la tâche peu agréable de rechercher les raisons pour lesquelles le manque de confiance dans l'efficacité de l'Organisation ne cesse de croître en même temps que son prestige décline.

40. Comme dans tous les graves et complexes problèmes, il y a à cela plusieurs causes fondamentales. Il y a les facteurs externes tels que la conviction qu'ont les grandes

puissances que la diplomatie mondiale équivaut à la diplomatie des grandes puissances. Leurs intérêts et leurs ambitions ne sauraient, estiment-elles, être favorisés ni préservés en cherchant à obtenir le consensus de quelque 130 Membres dont les intérêts et les conflits passent, aux yeux des grandes puissances, non seulement comme lassants et sans importance, mais également de plus en plus dangereux pour une entente entre elles. Ce n'est point par hasard que ce glissement vers une diplomatie indépendante de la part des grandes puissances a commencé avec la venue de nouveaux Membres aux Nations Unies et avec l'accord tacite selon lequel la guerre entre les grandes puissances doit être évitée à tout prix parce qu'elle entraînerait une annihilation mutuelle. Les discussions et les consultations avec 130 nations ne serviraient pas, de l'avis des grandes puissances, les intérêts quelque peu différents de celles-ci. Les problèmes des grandes puissances, pensent-elles, pourraient être réglés d'une manière plus rapide et plus satisfaisante dans des discussions en tête à tête, qui ne seraient pas entravées par toute une gamme de petits pays. Dans la mesure où les grandes puissances s'intéressent aux Nations Unies, elles considèrent l'Organisation comme un forum au sein duquel elles peuvent marquer des points de propagande, où elles peuvent utiliser les petites nations pour faire pression sur leurs rivaux. En d'autres termes, les Nations Unies constituent pour les grandes puissances un élément supplémentaire, mais subsidiaire, de la diplomatie. Si elles ne peuvent pas régler leurs problèmes par les Nations Unies, il y a toujours la diplomatie du tête à tête à laquelle elles peuvent avoir recours.

41. Le fait déplaisant dont les petites nations doivent prendre conscience est que les grandes puissances n'ont pas autant besoin des Nations Unies que les petits pays pour mener leur diplomatie ou influencer le cours des affaires mondiales. Les grandes puissances ont, au cours des années, établi un réseau international qui leur est propre et qui, si les petites nations n'y prennent garde, déterminera de plus en plus le cours des événements internationaux indépendamment des petites nations. C'est nous, les petites nations, plutôt que les grandes puissances, qui, à long terme, avons à perdre si le rôle assigné aux Nations Unies pour façonner l'histoire du monde va diminuant. Les activités des Nations Unies pourraient, si les tendances actuelles persistaient, ne s'inscrire qu'en marge de l'histoire écrite par les grandes nations.

42. Sans les Nations Unies, il n'y a pas de possibilité pour les petites nations d'exercer une influence directe sur l'orientation de l'histoire mondiale. Au cours des premières années de l'Organisation, lorsque les grandes puissances traitaient celle-ci comme un instrument important de diplomatie, les petites nations ont joué un rôle non négligeable dans la détermination des événements internationaux. Les aspirations et les points de vue du tiers monde ont, dans une certaine mesure, influencé la politique et l'attitude des grandes puissances. Les petites nations se sont vu courtoiser avec une ardeur et une insistance que de nombreux petits pays trouvaient agréables. Les grandes puissances accordaient une certaine valeur sinon à nos points de vue, du moins à nos votes, car à ce moment-là, au plus fort de la guerre froide, elles faisaient grand cas des résolutions adoptées par cette assemblée. Mais maintenant que les Nations Unies ont été reléguées par

les grandes puissances à une position relativement peu importante, nous, petites nations, courons le danger d'être privées d'un instrument très important pour façonner et influencer les grandes décisions dans les affaires mondiales.

43. Il n'est que trop facile de rejeter entièrement sur l'égoïsme et l'arrogance des grandes puissances la responsabilité de cette situation dans laquelle les Nations Unies sont de plus en plus ignorées. Sans doute ont-elles une part de responsabilité. Leurs querelles et leurs prises de position dictées par les objectifs de la guerre froide ont, sans aucun doute, contribué grandement à ce déclin des Nations Unies.

44. Mais les petites nations elles aussi, par leurs querelles et leurs prises de position, ont contribué tout autant au déclin de l'Organisation mondiale, et si nous, petites nations, voulons redonner leur vigueur aux Nations Unies — et nous le devons si nous voulons jouer un rôle quelconque dans les affaires mondiales — il nous faut voir nos insuffisances d'un œil critique et sincère. Cela, nous devons le faire, parce que les Nations Unies se voient ignorées délibérément non seulement par les grandes puissances, mais également par les petites nations. Comme les grandes puissances, les petits pays aussi en arrivent peu à peu à penser que les Nations Unies ne sont pas une organisation sur laquelle ils peuvent compter pour régler leurs conflits et résoudre leurs problèmes.

45. L'une des raisons à cette situation est qu'au cours des années, les Nations Unies sont devenues de moins en moins un instrument de conciliation et de plus en plus une enceinte où sont organisées diverses compétitions. C'est bien ce qui se trouve reflété dans le style et la forme pris par de nombreux débats et résolutions des Nations Unies. Au lieu de chercher à trouver des solutions pratiques à des problèmes difficiles et complexes, nous nous laissons aller à la polémique et à la rhétorique. Nous cherchons à stimuler les émotions les plus vives, à condamner une partie ou l'autre et à mettre au point des résolutions centrées essentiellement sur des mots trop connus tels que "condamne", "déplore", "censure" et "expulse". Cela ne veut pas dire qu'il faille nier la sincérité qui motive ces émotions ou que la colère ressentie ne soit pas justifiée. Les violations des principes fondamentaux de notre organisation, comme la conquête par la force et l'occupation de territoires d'autres pays, ou la ségrégation raciale et l'oppression, doivent être ouvertement condamnées; de même, il ne peut y avoir de règlement pacifique des conflits résultant de la violation de ces principes tant que ceux qui la commettent se refuseront à admettre que ces principes de base ont été violés.

46. Mais si l'on recherche la conciliation, la concession et la solution des problèmes, alors la polémique — l'ambiance de compétition — aboutira difficilement à des résultats. C'est pourquoi, au début de mon intervention, j'ai attiré l'attention sur le style littéraire des communiqués et des déclarations qui précèdent les discussions bilatérales couronnées de succès. La polémique en est constamment bannie. Même si des désaccords se font jour, on évite d'en mentionner les responsables. Les problèmes et les désaccords apparaissent non point en noir et blanc, mais dans des tons neutres. Le langage de la conciliation, de la solution des problèmes doit être exprimé en public par des tons

neutres quelle que soit notre perception de celles-ci en privé.

47. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on ne doive pas faire connaître nettement nos désaccords et en préciser la nature. Mais, dans des situations de crises et de conflits, la rhétorique et la polémique, loin de réduire les tensions, ne servent qu'à durcir les positions, notamment lorsqu'elles sont exprimées en public pour provoquer et humilier un adversaire. Dans ces conditions, les compromis et les concessions deviennent impossibles, car, sur la toile de fond de la polémique, les concessions et les compromis équivalent à des défaites humiliantes.

48. La situation est aggravée du fait que, dans notre organisation, on s'attend d'une façon étrange que les pays qui ne sont pas directement ni même indirectement impliqués dans un conflit prennent position pour l'une ou l'autre des parties intéressées. Cette attente se fonde sur la prémisse que les amis doivent prouver leur amitié en se faisant des ennemis des propres ennemis de leurs amis.

49. Il en résulte qu'un conflit entre deux Membres est, au bout d'une certaine période, transformé en un conflit généralisé impliquant un nombre plus grand de Membres de notre organisation. Les spectateurs intéressés, au lieu d'aider à la solution du conflit, deviennent eux-mêmes des participants. C'est une des raisons pour lesquelles un grand nombre de problèmes qui ont été soulevés dans notre organisation demeurent sans solution, année après année. Alors qu'à l'origine, les parties à un différend se trouvaient peu nombreuses, il est arrivé que, peu à peu, des partisans nouveaux sont apparus, tout prêts à intervenir, ce qui a eu pour résultat le plus souvent de faire perdre de vue la cause première du différend.

50. C'est ce qui explique pourquoi certains problèmes qui ont obsédé cette assemblée pendant des dizaines d'années ont été réglés de manière plus satisfaisante au moyen de négociations directes entre les parties qui étaient intéressées au conflit à l'origine. On peut penser que, dans des discussions bilatérales, les causes premières du différend sont évoquées dans une tranquillité relative.

51. Il est une autre raison qui fait que les discussions bilatérales sont plus fructueuses, c'est que, pour la plupart d'entre elles, elles ont lieu en privé. Malheureusement, la majeure partie des débats des Nations Unies se déroulent non seulement dans une ambiance de compétition, mais également en public. Nous intervenons non pas uniquement pour notre auditoire ici, mais également pour l'ensemble de l'opinion internationale. Nous croyons que ce que nous disons et faisons est suivi de très près par la presse, la télévision et la radio du monde entier. Ce fut peut-être le cas dans le passé, mais j'ai l'impression qu'au cours des dernières années les moyens d'information se sont lassés de nous.

52. Cela ne veut pas dire que tous les débats de notre organisation devraient se dérouler à huis clos. Toutefois, celle-ci devrait sérieusement envisager de compléter les discussions publiques par des discussions privées, notamment lorsqu'il s'agit de problèmes très délicats suscitant des émotions profondes, ce que les Asiatiques appellent "la

face". Par exemple, ma délégation n'élèverait aucune objection à ce que le Conseil de sécurité cherche à résoudre des problèmes délicats, non au cours de séances officielles, mais au sein de consultations officieuses entre les parties intéressées. Cela est préférable à des réunions fort longues au cours desquelles on ne parvient à aucune solution parce que, précisément, le but du Conseil est quelquefois de décider qui est innocent et qui est coupable.

53. L'essentiel de mon appel réside en ceci que les Nations Unies devraient devenir moins une enceinte de compétitions publiques et davantage une organisation pour atténuer les conflits et concilier les divergences. Le succès relatif des discussions bilatérales récentes montre qu'il y a là une grande leçon dont doit profiter notre organisation. C'est pourquoi nous devrions donner à notre organisation l'esprit ainsi que les méthodes auxquels on a eu recours dans les négociations bilatérales. Celles-ci sont privées, officieuses. Ceux qui y participent ne sont pas là pour décider qui est coupable et qui est innocent mais pour parvenir à un accord, tout en limitant les divergences.

54. Je ne veux pas dire que cette manière d'agir résoudra les problèmes nombreux et difficiles auxquels notre organisation doit faire face. Il n'y a pas de remèdes simples et rapides à bon nombre de nos problèmes. Je dis simplement qu'aussi longtemps que la plupart d'entre nous continueront de considérer les Nations Unies comme un champ clos où on se livre à des compétitions spectaculaires, nous avons peu de chances d'être capables de redonner aux Nations Unies le prestige et la vigueur qu'elles méritent.

55. Peut-être ne sont-ce pas les Nations Unies qui ont besoin d'une vigueur nouvelle et de recouvrer la santé. Il se peut que nous ayons les Nations Unies que nous méritons. Les Nations Unies, en effet, n'ont pas d'existence en dehors des Membres qui les composent. Les Nations Unies ne sont qu'un miroir qui reflète nos faiblesses et nos défauts collectifs.

56. En dehors de nous, les Nations Unies ne sont rien. Sans les Nations Unies, nous, les petites nations, pouvons également n'être rien dans le drame de la politique internationale.

57. M. HILLERY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à vous adresser, monsieur le Président, les félicitations très chaleureuses de la délégation irlandaise à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

58. Dans votre discours inaugural, vous avez dit :

"Mon pays doit son existence, sa liberté, son indépendance, son développement dynamique actuel, à un grand effort de son peuple, mais il les doit aussi à des sacrifices immenses". [2032ème séance, par. 55.]

Je me rappelle une observation faite par le représentant de la Pologne au Conseil de sécurité le 29 août 1946 à propos de notre demande d'admission aux Nations Unies. M. Lange avait dit alors :

"... le peuple de Pologne, au cours des XIXème et XXème siècles, a toujours eu une grande sympathie pour

le peuple irlandais et s'est toujours senti en communion profonde avec lui"<sup>4</sup>.

Ces sentiments correspondent pleinement à ceux que ressent le peuple irlandais. En conséquence, ma délégation est très heureuse que la présidence de l'Assemblée ait échoué à la Pologne, et nous nous réjouissons particulièrement de voir ces hautes fonctions dévolues à une personne de votre expérience et de votre compétence. Les débats de l'Assemblée au cours des trois dernières semaines ont montré que vous vous acquitterez de vos fonctions de façon à favoriser les buts et principes des Nations Unies et à rehausser le prestige de l'Organisation.

59. J'aimerais dire aussi à quel point ma délégation s'est réjouie de l'élection de M. Waldheim en décembre dernier au poste de secrétaire général. A n'en pas douter, sa longue expérience des affaires internationales, en tant que représentant de son pays aux Nations Unies et ailleurs et en tant que ministre des affaires étrangères, le destinait on ne peut mieux à assumer les lourdes charges d'un tel poste. Nous avons admiré son sens de l'initiative et l'énergie dont il a fait preuve depuis son élection.

60. Nous avons été tout particulièrement satisfaits de constater qu'il était résolu à user des pouvoirs que lui confère l'Article 99 de la Charte pour attirer l'attention sur les situations graves, et qu'il était disposé à contribuer à leur solution. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale suivra ses avis et saura utiliser les services qu'il est si bien qualifié pour nous rendre, étant chargé, en vertu de la Charte, de responsabilités importantes, et se trouvant dans la position idéale pour être impartial. Ma délégation lui sait grandement gré d'avoir offert de contribuer dans toute la mesure de ses moyens à la solution de la question de l'Irlande du Nord.

61. Lorsque j'ai pris la parole à la vingt-sixième session de cette assemblée [1956ème séance], j'ai dit que nous pensions, en Irlande, que la puissance politique et morale n'émanait pas des fusils mais de la volonté d'un peuple d'agir ensemble pour transformer les valeurs en faits. Les Nations Unies ont été créées dans ce but.

62. Des hommes d'une grande pénétration, doués de bonne volonté, ont estimé que l'ancien ordre international d'Etats souverains indépendants, qui avait caractérisé le XIXème siècle, était périmé. Les réalités sociales, économiques et politiques du monde moderne exigent que nous parvenions à une notion plus saine et plus équilibrée de nos relations avec nos voisins, aussi bien sur le plan national que sur le plan international, et même à des rapports plus sains et plus équilibrés entre l'homme en général et la terre qui est notre habitat commun.

63. Afin de réaliser nos objectifs individuels et collectifs, nous ne cessons d'adapter structures et institutions ou nous en trouvons de nouvelles. Si les structures sont défectueuses, la faute en incombe peut-être davantage à la communauté nationale ou internationale qui n'a pas la

<sup>4</sup> Voir *Conseil de sécurité, procès-verbaux officiels, 1ère année, seconde série, No 5, 57ème séance, p. 102 et 103.*

volonté de les rendre fonctionnelles qu'à l'institution. En tant que structure, l'Organisation des Nations Unies, comme nous le rappelle le Secrétaire général dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation "... n'est pas une organisation indépendante et souveraine mais une association de gouvernements souverains et ... ses échecs sont aussi leurs échecs". [A/8701/Add.1, p. 2.]

64. La capacité de réussite de l'Organisation dépend principalement de la volonté de ses membres. A mon avis, si l'on passe en revue l'œuvre et les réalisations, à ce jour, de l'Organisation et, qui plus est, son aptitude à répondre aux besoins de la société internationale contemporaine, force est de conclure qu'en tant que structure, même si certaines adaptations seraient souhaitables, les Nations Unies sont encore capables d'assumer les tâches qui leur incombent. Ce n'est pas la structure qui fait défaut, c'est la ferme volonté de la rendre fonctionnelle qui doit être continuellement renforcée.

65. Comme l'a rappelé le Secrétaire général, la fonction politique principale des Nations Unies est, pour reprendre les termes du préambule de la Charte, de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Nous pourrions y parvenir en en faisant un instrument de sécurité collective. Bien que l'humanité ait échappé aux horreurs d'une troisième guerre mondiale, nous n'en savons pas moins que les Nations Unies n'ont pas pu agir pour mettre un terme à toute une série de conflits locaux âpres et persistants. Mais cet échec n'est pas dû à la faiblesse de l'Organisation elle-même; de toute évidence, les parties à ces conflits ne voulaient pas recourir aux mécanismes dont les Nations Unies disposent pour instaurer et maintenir la paix.

66. Pour la huitième fois, l'Assemblée a inscrit à l'ordre du jour de sa session ordinaire un point intitulé "Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects" [point 41]. Tout le monde sait que la délégation irlandaise insiste depuis longtemps sur l'importance de ce point, car il est évident que des situations peuvent se produire, de façon tout à fait inattendue, où le rôle de maintien de la paix de la communauté internationale est le moyen le plus efficace de circonscrire des conflits aux conséquences néfastes. L'Irlande a donc affirmé qu'il était essentiel pour les Nations Unies de mettre au point, dans le cadre de la structure existante, un système permettant d'organiser rapidement une opération de maintien de la paix et de la poursuivre efficacement jusqu'à ce qu'elle aboutisse. Nous avons toujours estimé qu'il incombait au premier chef au Conseil de sécurité de mettre sur pied une opération de maintien de la paix, mais tout en affirmant qu'au cas où le Conseil ne pourrait prendre cette décision on devrait pouvoir invoquer l'autorité résiduelle de l'Assemblée générale. En outre, une fois l'opération lancée, il faut tout faire pour que son succès ne soit pas compromis par les lacunes de la méthode de financement.

67. De nombreux orateurs avant moi ont fait état de la récente évolution encourageante et prometteuse des relations internationales et politiques : tendance à la détente, dialogue entre les grandes puissances et entre nations et Etats divisés ou démembrés par les idéologies ou les hasards de la guerre. L'Irlande s'en réjouit, tout comme elle se réjouit de voir l'Organisation s'acheminer vers la pleine

universalité, et j'en veux pour preuve l'énorme impulsion que lui a donnée l'an dernier l'entrée de la République populaire de Chine. De l'avis de ma délégation, le Bangladesh devrait faire partie des Nations Unies. En effet, dialogue, détente et universalité permettront certainement de renforcer la structure des Nations Unies et d'affermir à la fois la confiance des peuples en l'Organisation et leur volonté de la voir fonctionner efficacement.

68. Les difficultés de la société, sur le plan national et international, sont fréquemment plus graves et plus complexes dans le domaine économique. Les Nations Unies, par la CNUCED, se sont engagées dans un "grand mouvement de solidarité", comme l'a dit à juste titre le Ministre français des affaires étrangères. [2041ème séance, par. 73.]

*M. Scott (Nouvelle-Zélande), vice-président, prend la présidence.*

69. Les problèmes dont s'occupe la CNUCED sont nombreux, délicats et difficiles; ils ont une influence directe sur le bien-être et la subsistance de tous les peuples du monde. Les résultats relativement décevants de la troisième session de la CNUCED, récemment réunie au Chili, ne devraient donc pas affaiblir notre ferme détermination de persévérer et la session ne devrait pas être jugée uniquement sur ses résultats immédiats ou concrets. Elle a permis de définir plus clairement les sphères dans lesquelles nous devons déployer nos efforts; grâce à elle, la communauté internationale comprend mieux ce qu'il faut faire et la nécessité de le faire. Elle a démontré aussi que, même si de nombreux problèmes sont liés entre eux, c'est en nous attaquant à chacun d'eux séparément plutôt qu'en essayant de les résoudre tous ensemble que nous aurons de meilleures chances de réussir.

70. Les rapports entre notre volonté d'agir et les structures qui nous permettent d'agir sur le plan politique et économique sont également manifestes dans les liens complexes qui existent entre l'homme en général et la planète qui est notre habitat commun. De plus en plus, ces dernières années, on a compris qu'il fallait envisager de façon plus rationnelle les relations entre l'homme et le milieu humain. Le développement sporadique de l'industrie, la surpopulation, l'urbanisation et la dépopulation rurale, nous le voyons maintenant, peuvent perturber et ont fini par compromettre l'équilibre délicat entre l'homme et son habitat écologique. Une exploitation sans merci a épuisé certaines ressources, tandis que d'autres étaient détruites par la pollution et les déchets industriels, et beaucoup des grandes cités de notre civilisation sont devenues inhabitables du fait d'une consommation outrancière et de l'obsolescence planifiée.

71. Le succès récent de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm en juin est donc un présage heureux. Il montre que l'on se rend compte toujours davantage de la gravité et de la complexité des problèmes créés par l'industrialisation et l'urbanisation mondiales et que l'on est résolu à mettre au point, grâce au système des Nations Unies, les moyens de limiter la croissance et de maintenir l'équilibre approprié entre l'exploitation et la conservation des ressources terrestres. La tâche des Nations Unies à cet égard et la responsabilité de l'Organisation envers les générations futures sont à peine moins importantes que celles qui leur incombent en vertu

de l'objectif primordial des Nations Unies qui est de préserver nos enfants du fléau de la guerre.

72. Deux fois, au cours de notre siècle, le conflit de volontés nationales opposées a plongé l'Europe dans la guerre. La leçon tragique que la guerre entraîne parfois et qui a donné naissance aux Nations Unies fut extrêmement pertinente pour les Européens. Ceux qui ont vécu ces terribles années ont aussi acquis une nouvelle sagesse. Les dirigeants de l'Europe se sont rendu compte que, si le continent devait éviter une catastrophe nouvelle et peut-être définitive, une transformation profonde des relations européennes s'imposait. Les rivalités et les dissensions nationales, sur les plans économique et politique, devaient faire place à la coopération et au consensus.

73. De même que l'adoption de la Charte des Nations Unies a fondé une nouvelle structure et un nouvel ordre mondiaux, le Traité de Rome<sup>5</sup> a posé les fondements d'une nouvelle structure et d'un nouvel ordre régional par lequel les peuples de l'Europe assument des obligations qui les unissent davantage encore et les engagent plus étroitement à travailler de concert au destin commun auquel la géographie et l'histoire les appellent. Durant les années qui se sont écoulées depuis la signature du Traité de Rome en 1957, la Communauté économique européenne a entrepris un processus d'évolution et de développement, parfois pénible et souvent difficile, mais qui — nous en sommes convaincus — est sur le point de porter ses fruits grâce à la ténacité et à la vision des hommes qui ont travaillé à faire une réalité de l'idéal de l'unité européenne sur les plans économique et politique.

74. Depuis la dernière fois où j'ai pris la parole devant cette assemblée, le peuple irlandais a exprimé sa ferme volonté de participer pleinement à la Communauté économique européenne qui, dans quelques mois, avec l'admission de nouveaux membres, groupera quelque 250 millions de personnes. L'Irlande apportera son propre patrimoine culturel à cette communauté de cultures complémentaires qui, en Europe, s'efforce de créer l'unité dans la diversité et, par la coopération et le consensus, de garantir à tous ses enfants leur droit inhérent à la paix, à la sécurité physique, à la prospérité matérielle et à l'enrichissement moral, qui doit et peut être le droit de toute l'humanité.

75. Un paragraphe du discours prononcé, au cours de la discussion générale, par le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni m'a frappé comme étant particulièrement impressionnant. Parlant, à propos de l'Europe, des relations entre l'Est et l'Ouest, il a dit :

“Nous devons regarder les faits en face, même quand ce n'est pas agréable. L'affrontement, depuis la dernière guerre, entre les pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord a conduit à une perte quasi totale de confiance. L'Europe occidentale ne souhaitait nullement cela, mais le fait est que l'esprit de bon voisinage, une fois que la confiance n'existe plus, ne peut se recréer en un jour.” [2042ème séance, par. 107.]

<sup>5</sup> Traité portant création de la Communauté économique européenne. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 298, No 4302.

76. Cette observation est valable, me semble-t-il, dans un autre contexte, celui de l'Irlande du Nord, et elle est pertinente dans le cas d'autres relations, celles de mon pays et de la Grande-Bretagne. En effet, les événements qui se sont déroulés en Irlande du Nord au cours des trois ou quatre dernières années ne peuvent qu'influer sur ces relations. Ils ont eu tendance à réduire le problème toujours davantage à ses éléments les plus fondamentaux. Le problème résulte essentiellement d'un conflit de volontés politiques et est aggravé par une structure politique défectueuse.

77. Le conflit de volontés s'est produit entre unionistes et anti-unionistes, entre ceux qui cherchent à assurer la pérennité d'un Etat absolument sectaire en Irlande du Nord tout en proclamant leur loyalisme et leur allégeance envers la Grande-Bretagne et la démocratie britannique, et ceux qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits civiques fondamentaux et de la légitimité de leur allégeance à l'idéal d'une Irlande unie.

78. L'Irlande du Nord a été créée en tant qu'entité politique afin de fournir une région séparée permettant de servir les intérêts de l'unionisme en Irlande. Dans les conditions démographiques et politiques qui étaient celles de l'Irlande dans son ensemble en 1920, lorsque l'Irlande du Nord a été créée, l'unionisme n'aurait pas pu — et il ne le pourrait pas aujourd'hui — exister par lui-même car une région purement unioniste n'aurait pas pu et ne pourrait pas être établie de façon viable. Par conséquent, pour favoriser l'unionisme, il fallait créer une région qui fût divisée en deux communautés dont l'une aurait la domination sur l'autre. La structure de l'Irlande du Nord comportait, dès le début, l'instabilité politique et, en tant que solution du problème anglo-irlandais, c'était, selon les termes mêmes employés par mon premier ministre, “une recette désastreuse à long terme”.

79. Une paix permanente et une démocratie véritable ne pourront être établies aussi longtemps que l'on n'aura pas envisagé hardiment tous les éléments du dilemme d'Irlande du Nord et qu'on ne les aura pas traités ensemble. Comme je l'ai déjà dit, le dilemme central, en Irlande du Nord, est dû non seulement à un conflit de volontés, mais au fait que ce conflit de volontés ne pourra jamais être résolu étant donné la structure actuelle de l'Irlande du Nord. De l'avis de ma délégation, une solution permanente ne pourra donc être trouvée que dans un effort sincère pour supprimer le conflit de volontés et remplacer en même temps la structure existante.

80. Jusqu'à présent, tous les efforts faits par la Grande-Bretagne et par les administrations successives de Belfast pour créer un gouvernement de consensus en Irlande du Nord par la réforme n'ont porté que sur un élément du dilemme. En 1969, lorsque les abus que les divisions existant dans la région avaient rendus virtuellement inévitables retinrent l'attention mondiale, la Grande-Bretagne est intervenue pour tenter de supprimer ces abus. Mais des réformes fragmentaires et le refus violent des unionistes les plus réactionnaires de les accepter n'ont pas établi la stabilité et la situation s'est aggravée.

81. En outre, les tentatives de conciliation furent accompagnées de mesures de coercition à l'égard de la minorités, ce qui n'a eu pour effet que d'accroître son aliénation et d'assurer la tolérance ou le soutien d'actes violents, de sorte que les deux communautés d'Irlande du Nord sont devenues plus divisées que jamais. En bref, ces tentatives de résoudre le conflit de volontés ont échoué. Il y a six mois, en mars, devant la violence et l'instabilité persistantes, la Grande-Bretagne a pris une mesure plus radicale en suspendant les structures de domination dans la région, et en prorogeant le Parlement du Nord en un effort pour rassembler les pièces de cette structure éclatée de façon plus équitable et plus stable. Mais ce que la Grande-Bretagne avait à affronter, c'est la structure même de l'Irlande du Nord — tentative inapplicable de créer une région pour traiter séparément avec l'unionisme en Irlande — qui constitue la difficulté fondamentale et il n'y a aucun moyen de rassembler les morceaux afin de créer une stabilité permanente dans le cadre d'une Irlande purement septentrionale. Pour qu'une structure politique soit établie avec succès, elle doit être créée et capable de fonctionner dans un contexte plus large : celui de l'Irlande dans son ensemble.

82. Néanmoins, il faut aussi faire face au conflit de volontés. La Grande-Bretagne et l'Irlande, avec les communautés divisées du Nord, devront rechercher ensemble la solution du conflit. Les préoccupations les plus profondes de la communauté unioniste en Irlande pourront, et devront, en définitive, faire l'objet d'un accommodement avec la majorité nationale, par la négociation et selon des termes acceptables aux parties. Les désirs et les inquiétudes les plus profonds de la communauté unioniste en Irlande ne peuvent être satisfaits par un autre moyen, et certainement pas par la coercition ou par la violence intercommunale qui menace tous les Irlandais d'une ruine commune.

83. Il est évident qu'il ne peut y avoir de solution immédiate aux difficultés actuelles. Des mesures à court terme, fondées seulement sur l'équilibre des forces dans la région, ne pourront suffire.

84. A l'heure actuelle, on admet généralement la nécessité de fournir un nouveau cadre pour l'administration de l'Irlande du Nord. Cette administration doit prévoir un partage équitable du pouvoir politique entre les représentants élus des communautés de la région et interdire toute possibilité d'abuser des pouvoirs de sécurité dans l'intérêt de l'une des deux communautés. En outre, il faut reconnaître les légitimes aspirations de la communauté non unioniste et lui offrir des possibilités d'action politique réelles.

85. Des mesures intérimaires permettront d'amorcer un processus de réconciliation : l'appartenance de la Grande-Bretagne et des deux parties de l'Irlande à la communauté européenne y aidera sans aucun doute; mais le processus de réconciliation ne progressera que si l'on accepte la nécessité de promouvoir en Irlande un règlement stable et de longue durée et d'y travailler positivement sur de nouvelles bases. Il ne suffit pas simplement de parler de "légitimes aspirations", ou de dire que la réconciliation, à l'heure actuelle, est une condition préalable à tout progrès vers ce but. Si un processus de réconciliation réelle et de longue durée doit

s'engager maintenant, il faut prendre des décisions politiques hardies et à longue portée dans le but d'aboutir à un tel règlement, et il faut prévoir des dispositions en faveur de ce mouvement aussitôt que les possibilités se présenteront.

86. En bref, le but n'est pas simplement d'espérer un progrès vers une nouvelle Irlande, mais d'encourager activement ce progrès par tous les moyens politiques disponibles. Ce serait une erreur de répéter, dans l'ensemble de l'île, et à une plus grande échelle, un processus qui s'est déjà avéré instable dans le nord. Nous devons donc essayer d'aboutir en Irlande, par un accord, à de nouvelles institutions politiques qui ne diviseraient pas les deux communautés, qui ne les subordonneraient pas non plus l'une à l'autre, mais qui répondraient aux désirs de tous les éléments de la population et à la diversité de leurs points de vue et de leurs traditions. Un départ doit être amorcé maintenant en vue de promouvoir et d'encourager le progrès dans la bonne direction, mais il serait vain d'exiger l'absolu ou d'établir un échancier rigide.

87. Parlant devant l'Assemblée générale comme je l'ai fait à propos de cette situation qui inquiète profondément mon pays, je voudrais souligner que mon gouvernement n'estime pas que l'intérêt de la majorité nationale en Irlande soit d'une manière quelconque contraire à l'intérêt réel et à long terme de la communauté unioniste. Nous n'estimons pas non plus que l'intérêt du peuple irlandais soit en conflit avec celui du peuple britannique. Nous pensons qu'un règlement stable et de longue durée obtenu en Irlande, sur les bases que j'ai tracées, serait dans l'intérêt réel des deux pays et nous espérons sérieusement que le Gouvernement britannique s'en convaincra, si tant est qu'il n'en soit pas déjà convaincu.

88. Au cours de l'année écoulée, des échanges de vues ont eu lieu entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement irlandais sur le problème mutuel de l'Irlande du Nord. La situation en Irlande du Nord et les solutions que j'ai évoquées exigent un engagement sérieux des deux gouvernements.

89. Pour sa part, le Gouvernement irlandais est tout à fait prêt à jouer un rôle constructif pour dégager un règlement juste et durable de ce dernier et difficile problème des relations anglo-irlandaises. Il travaillera, par tous les moyens constitutionnels dont il dispose, à obtenir un règlement politique raisonnable, car il estime que ce règlement serait évidemment conforme à l'intérêt de tous les habitants de l'Irlande du Nord, des deux gouvernements et de la population des deux îles.

90. Sir Edward CAKOBANU (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis très heureux d'ajouter les félicitations de ma délégation à celles déjà exprimées par bon nombre d'orateurs qui m'ont précédé à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, grâce à votre sagesse et à votre compétence, les travaux de cette session seront menés à bonne fin.

91. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser l'hommage de ma délégation au Président sortant, M. Adam Malik, représentant de l'Indonésie, qui a dirigé

avec une si grande distinction les délibérations de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

92. Je voudrais aussi féliciter notre nouveau secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour sa désignation à ce poste important. Sa compétence était bien connue de tous, et le dévouement comme la sagesse dont il a fait preuve depuis son arrivée à ce poste montrent clairement que notre confiance et notre bon jugement ne seront pas déçus.

93. Fidji voudrait tout particulièrement féliciter le Secrétaire général pour les nombreuses initiatives personnelles qu'il a prises dans les questions d'intérêt mondial. Je voudrais l'assurer une fois encore de l'appui et de la coopération indéfectibles de Fidji.

94. Je suis heureux d'avoir le privilège et l'honneur de m'adresser à cette assemblée. Je me félicite particulièrement de cette occasion qui m'est donnée de vous parler de la situation qui règne dans la région du monde d'où je viens, région qui ne fait pas souvent les manchettes de l'actualité internationale, mais qui poursuit son progrès tranquillement, dans des voies nouvelles. Je saisirai également cette occasion de faire quelques observations, du point de vue du Pacifique sud, à propos des événements de l'année écoulée et des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

95. L'année dernière a été particulièrement riche en événements. D'une part, nous avons constaté un renouveau de violence entre les nations et à l'intérieur même de celles-ci. Nous avons vu des conflits prolongés sans nécessité, au prix de nombreuses vies. Nous avons vu des ressources et des richesses gaspillées et détruites du fait de la guerre, alors qu'en nombre sans cesse croissant les peuples du monde ont besoin d'utiliser ces ressources et ces richesses de façon raisonnable et constructive, à des fins pacifiques.

96. Au cours de la même année, nous avons vu, d'autre part, d'importantes initiatives prises afin d'atténuer les tensions, sources de conflits. Les diverses rencontres bilatérales qui ont eu lieu récemment entre les dirigeants des Etats-Unis, de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et du Japon ont déjà abouti à des résultats encourageants.

97. Nous nous félicitons de ce que les parties opposées des nations divisées ont fait pour favoriser le dialogue en vue d'un relâchement des tensions qui, autrement, pourraient avoir des conséquences désastreuses pour les peuples intéressés et pour le reste du monde.

98. Les accords conclus entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest et entre l'Allemagne de l'Ouest et la Pologne sont des événements heureux. Un autre événement heureux est le dialogue amorcé entre les deux Corées. Nous nous félicitons de ce que cette Assemblée, dans sa sagesse, ait respecté le vœu du peuple coréen de travailler seul à sa propre réunification. A l'abri des projecteurs de l'attention internationale et de toute ingérence extérieure, des progrès encourageants ont été réalisés grâce aux conversations bilatérales. Nous sommes certains que, d'ici à notre prochaine session, des progrès encore plus importants seront enregistrés. En fait, nous espérons voir disparaître l'amer-

tume et la méfiance qui ont divisé la Corée et son peuple pendant plus de deux décennies.

99. Il est significatif que ces événements constructifs et pacifiques se soient déroulés hors de notre organisation. Nous sommes convaincus que les Nations Unies peuvent parfois mieux servir la cause de la paix et de la sécurité mondiales en n'intervenant pas dans les domaines où cette intervention pourrait ne pas être utile.

100. Il y a cependant des cas où l'Organisation doit intervenir et où elle a même le devoir sacré d'agir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous regrettons donc de voir qu'en dépit de certains événements heureux, l'année dernière a donné peu de preuves de la capacité du Conseil de sécurité à assumer de manière plus efficace sa responsabilité essentielle, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité.

101. Fidji a pris sa place au sein de cette assemblée en croyant sincèrement que tous les pays, grands ou petits, ont un rôle à jouer dans la promotion des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous croyons qu'avec de la bonne volonté, de la tolérance et de la compréhension, tous les pays pourront, par l'entremise de cette organisation, contribuer efficacement à la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. Il est regrettable que l'exercice d'un veto au Conseil de sécurité puisse si facilement anéantir les efforts de notre organisation.

102. Il se peut très bien que la question des membres du Conseil de sécurité, tant les membres permanents que les membres élus, et celle du veto qui est confié aux membres permanents puissent bénéficier d'une révision d'ensemble en vue de rendre à l'organe le plus important des Nations Unies son efficacité et la confiance dont il doit jouir. Nous sommes encouragés par le fait qu'au cours de la présente discussion d'autres orateurs ont exprimé un point de vue semblable.

103. Mon gouvernement se préoccupe vivement de la relance récente du terrorisme et de la violence insensée qui met en danger des vies innocentes. Le terrorisme international qui ébranle l'édifice même de la paix et de l'ordre internationaux ne se justifie guère. C'est pourquoi mon gouvernement se félicite de l'initiative du Secrétaire général de porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale aux fins d'examen urgent [A/8791 et Add.1]. Nous sommes prêts à appuyer tout accord international portant sur des mesures préventives destinées à protéger notamment la vie des innocents.

104. Dans le domaine économique et social, en sa qualité de pays en voie de développement, Fidji est profondément reconnaissante aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées pour l'aide précieuse dont elle a bénéficié. Mon pays est heureux de recevoir une aide internationale lorsqu'elle lui est accordée sur la base du respect mutuel et de l'égalité. Toutefois, nous ne saurions accepter une aide visant à nous imposer des conditions incompatibles avec notre souveraineté. Je tiens à souligner le point suivant : bien que nous recherchions et accueillions favorablement l'aide extérieure, nous comprenons bien que, pour notre propre développement, il nous faut, en dernière analyse,

dépendre de nos propres efforts et de nos propres ressources.

105. Comme la plupart des pays en voie de développement, Fidji a un plan de développement visant à améliorer la qualité des conditions de vie de sa population. Conformément à ce plan, notre objet essentiel a été d'encourager et d'accélérer le développement économique et social des secteurs les moins favorisés de notre communauté, notamment de ceux qui se trouvent dans les régions rurales. L'une de nos tâches essentielles est de faire comprendre à ceux qui bénéficient d'avantages économiques qu'il est de leur intérêt de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager et accélérer le développement de ceux qui sont moins fortunés.

106. Dans un cadre plus général, nous croyons que seuls les efforts décisifs et combinés tant des pays développés que des pays en voie de développement aboutiront à l'élimination d'une pauvreté largement répandue dans le monde et de la disparité qui existe entre les riches et les pauvres. Ce n'est qu'en comblant le fossé qui existe entre la grande prospérité de certains et la pauvreté d'un grand nombre que nous pourrions jeter des bases solides pour une paix et une sécurité internationale durables.

107. Fidji s'est félicitée de l'occasion qui lui a été offerte de participer à la troisième session de la CNUCED. L'année dernière, les pays développés ont redoublé d'activité pour préparer et adopter leurs programmes de préférences non réciproques généralisées. A Santiago, cependant, les pays développés n'ont pas démontré qu'ils étaient disposés à appuyer les appels urgents lancés par les pays en voie de développement en vue de prendre de nouvelles initiatives. Cela devrait être une source de préoccupations communes pour les pays en voie de développement aussi bien que pour les pays développés.

108. On se demande ce que veulent les pays développés. Ils parlent de la nécessité de combler le fossé qui existe entre eux-mêmes et les pays en voie de développement; et cependant, au sein des conférences internationales, ils n'hésitent pas à entraver les propositions avancées par les pays en voie de développement lorsque ces dernières vont à l'encontre de leurs intérêts. De telles attitudes négatives sont condamnables et s'opposent directement aux idéaux de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

109. Il y a un problème crucial qui se pose pour tous les pays en voie de développement, à savoir le maintien de leurs marchés d'exportation dans les pays développés. Ce problème a pris un caractère de plus en plus urgent pour Fidji en raison des bas prix des produits de base et du changement intervenu dans les relations économiques au sein du monde développé. Fidji dépend à 75 p. 100 du sucre et du coprah pour ses recettes d'exportation, et la moitié de sa production de sucre a été envoyée, depuis nombre d'années, au Royaume-Uni au titre de l'Accord du Commonwealth sur le sucre du 21 décembre 1951. Les négociations qui vont avoir lieu bientôt avec la Communauté économique européenne nous préoccupent donc tout particulièrement. Nous espérons que les pays hautement développés de cette communauté seront sensibles à notre

problème et n'exigeront pas de nous des ajustements fondamentaux dans nos relations économiques, notamment avec les pays voisins du Pacifique sud, comme prix à payer pour avoir accès au marché britannique dans le cadre d'une Communauté économique européenne élargie.

110. La dernière fois que j'ai eu l'occasion d'être présent aux Nations Unies remonte à 1966, avant que Fidji ne devienne indépendante, alors que mon pays faisait l'objet d'un examen de la part du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Je suis donc particulièrement heureux d'être à même de juger des travaux de ce Comité spécial sous un angle très différent, à savoir en tant que membre indépendant qui apporte ici son expérience récente de l'évolution des changements constitutionnels. Je me félicite de la manière réaliste, constructive et vigoureuse dont le Comité spécial aborde la question des territoires coloniaux et non autonomes qui restent. Nombre de ceux dont le Comité spécial s'occupe encore sont situés dans la partie du monde qui est la nôtre. Nous avons été particulièrement satisfaits des progrès réalisés vers la libre détermination dans les territoires voisins du Papua-Nouvelle-Guinée, de Nioué et des îles Tokélaou. Nous espérons que le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, actuellement sous la tutelle des Etats-Unis, sera également en mesure de régler ses difficultés conformément aux désirs de ses habitants.

111. Nous constatons à regret la lenteur des progrès réalisés dans ce qui reste des territoires africains dont se préoccupe le Comité. La question de Namibie n'est toujours pas réglée. Les contacts personnels importants qu'a pris le Secrétaire général avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud et la nomination récente du Représentant du Secrétaire général auprès de la Namibie, ouvriront, nous l'espérons bien, la voie à la libre détermination et à l'indépendance des peuples de ce territoire.

112. En Rhodésie, la Commission Pearce a, dans son rapport, pris note du désir de la population de rejeter les conditions d'un règlement négocié entre le Gouvernement britannique et le régime illégal de Smith<sup>6</sup>. Fidji accepte les conclusions de cette commission et espère qu'un compromis acceptable pour tous pourra encore être réalisé. A cet égard, Fidji appuie l'appel lancé en vue d'une conférence constitutionnelle où tout le peuple rhodésien serait représenté de façon équitable. Nous en appelons à toutes les parties intéressées pour qu'elles accordent à la question leur attention de façon urgente, et les mettons en garde contre le danger que comporterait un relâchement des efforts dans la recherche d'une solution rapide au problème.

113. Pour ce qui est des territoires portugais, nous sommes inquiets de constater qu'aucun progrès important n'a été réalisé dans le domaine de la décolonisation et nous déplorons les mesures violentes auxquelles les autorités portugaises ont eu recours pour réprimer les aspirations légitimes de leurs peuples coloniaux. Nous demandons

<sup>6</sup> Voir *Rhodesia: Report of the Commission on Rhodesian Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce*, Cmnd. 4964 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1972).

instamment aux autorités portugaises de cesser toutes les hostilités et de hâter le processus de décolonisation en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

114. Un domaine d'activité où de longues années de préparation ont commencé à donner des résultats est celui de l'environnement. Bien que Fidji soit relativement à l'abri des formes essentielles de pollution qui menacent le monde développé, nous ne devons pas moins faire face à des problèmes d'environnement dus à un manque de développement et, d'un commun accord avec beaucoup d'autres pays en voie de développement, nous avons insisté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm — et nous insistons encore une fois ici — sur le fait que les besoins particuliers des pays en voie de développement doivent être pris en considération et ne doivent pas être noyés dans une campagne de perfectionnisme de l'environnement qui, quelles que soient les bonnes intentions qui la motivent, ne saurait être possible pour les pays en voie de développement.

115. Un problème d'intérêt plus immédiat pour un Etat océanique comme Fidji qui a toujours dépendu, pour sa subsistance, des ressources de la mer, est celui qu'examine le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. La garantie d'un contrôle sur les ressources marines côtières et un accord international sur un régime concernant les hautes mers sont d'une importance cruciale. Nous sommes restés en contacts étroits avec les membres du Comité du fond des mers, dont les intérêts sont semblables aux nôtres. Nous espérons que nous pourrions élaborer des principes permettant de définir une notion d'archipel océanique acceptable pour la communauté internationale et que celle-ci pourra reconnaître notre situation spéciale et nos besoins spéciaux.

116. Si les progrès réalisés au Comité ont parfois été lents, il est encourageant de constater qu'un accord a été réalisé sur la liste complète des questions et des problèmes portant sur le droit de la mer [A/8721, par. 23] et sur les travaux préparatoires nécessaires pour l'élaboration d'un régime international. Fidji est convaincu que, grâce à la volonté politique et à l'esprit de coopération et d'accommodement entre ses membres, le Comité progressera plus rapidement au cours de ses réunions de 1973. Mon gouvernement attend avec beaucoup d'intérêt la convocation prochaine de la troisième Conférence sur le droit de la mer et estime, comme beaucoup de délégations au Comité du fond des mers, que la Conférence devrait commencer sa première session à la fin de l'année 1973.

117. Une question qui est directement liée aux questions que j'ai déjà traitées de la sécurité internationale, de l'environnement et du droit de la mer est celle des essais nucléaires. Depuis que Fidji a eu l'occasion de faire entendre sa voix dans la communauté internationale, elle a protesté contre les essais nucléaires dans l'atmosphère, et, en particulier, dans l'océan Pacifique. C'est avec un profond regret que je dois dire que ces protestations, dont beaucoup d'amis se sont fait l'écho ici, et notamment les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à la présente session, n'ont pas été entendues. Cette année encore, la France a fait exploser un certain nombre de bombes nucléaires sur l'atoll de Mururoa.

118. On nous assure que ces essais produisent peu de radiations. On nous dit que ce sont des essais inoffensifs. S'il en est ainsi, beaucoup de pays de la région de Fidji se demandent alors pourquoi la France éprouve le besoin d'effectuer ces essais dans une région du monde qui est aussi éloignée que possible de son propre territoire et de sa propre population.

119. Les essais sont contraires aux clauses du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires<sup>7</sup>, auquel la vaste majorité des Membres de l'Organisation, y compris Fidji, ont souscrit. Il est exact que la France n'est pas partie à ce traité et que d'autres pays continuent aussi à effectuer des essais dans l'atmosphère. A une époque où des accords plus vastes sont recherchés en vue du désarmement complet et de la cessation de tous les essais nucléaires, les activités de pays qui persistent à effectuer des essais nucléaires dans l'atmosphère doivent être rejetées par l'ensemble de la communauté internationale. De concert avec d'autres pays qui pensent comme nous, nous redoublerons d'efforts pour persuader les responsables de mettre fin à leurs programmes de destruction. A cet égard, nous appuyons et recommandons fermement l'initiative prise conjointement par nos voisins, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de porter la question des essais nucléaires devant l'Assemblée [A/8741] afin de parvenir à l'interdiction complète de ce genre d'activité, notamment dans le Pacifique sud.

120. Les questions concernant la race, la discrimination raciale et autres formes de discrimination continuent d'être une source importante de friction et d'affrontement. L'Assemblée a, par la Déclaration universelle et par différentes conventions, un bilan fort honorable d'activité dans ce domaine. Cependant, les problèmes subsistent; nous voyons encore la ségrégation raciale s'installer sous une forme institutionnelle, et certains pays continuent d'appliquer une politique discriminatoire, condamnée par la communauté internationale. Cette politique nous préoccupe particulièrement, parce qu'elle menace la paix et la sécurité internationales. Tôt ou tard, cette politique cédera devant le flot montant de l'opinion internationale et la colère de ceux qui en souffrent. Cependant, nous assistons chaque jour à de nouveaux exemples d'intolérance — déportations et autres formes de persécution. Quelle que soit la forme sous laquelle les auteurs de cette politique cherchent à la présenter à eux-mêmes et au monde, celle-ci trouve son origine dans le ressentiment racial et l'incapacité de l'homme de tenir compte des dissemblances entre les hommes. Ne faisons pas deux poids deux mesures mais soyons prêts à condamner ce mal où qu'il paraisse.

121. En tant que membre du Commonwealth des nations qui cherche à défendre l'idéal de la tolérance raciale, Fidji trouve la discrimination raciale horrible non seulement lorsqu'elle est pratiquée par des Blancs, comme en Afrique australe et ailleurs, mais aussi lorsqu'elle est appliquée par d'autres pour faire une distinction entre des groupes d'origines ethniques différentes. A cet égard, nous voudrions dire combien nous sommes satisfaits des efforts déployés par le Secrétaire général et d'autres pour soulager

<sup>7</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963 à Moscou.

les souffrances des Asiatiques expulsés d'Ouganda. et nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès.

122. Pour nous, à Fidji, le cadre quotidien est multiracial. Nous avons une communauté multiraciale, composée largement de personnes d'origine indienne et d'autochtones fidjiens, mais il y a aussi des minorités importantes d'Européens, de Chinois et d'autres insulaires du Pacifique. Nous luttons pour édifier une société non raciale. Je crois que les leçons que nous avons tirées de notre propre société et qui nous ont amenés à adopter une attitude plus créatrice à l'égard des différences qui existent entre nous pourraient avoir quelque utilité dans le cadre plus vaste des relations internationales.

123. Comme mes collègues les Ministres des affaires étrangères de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui ont déjà pris la parole au cours de cette discussion [2042<sup>ème</sup> et 2045<sup>ème</sup> séances, respectivement], je voudrais également mentionner le Forum du Pacifique sud. Depuis l'indépendance de Fidji en 1970, le régionalisme dans le Pacifique sud s'est développé. Il y a un peu plus d'un an seulement qu'a eu lieu, en Nouvelle-Zélande, la première réunion du Forum du Pacifique sud. C'était là une réunion historique, mais de caractère expérimental et exploratoire. à laquelle ont participé les dirigeants de sept pays du Pacifique sud. Elle avait été convoquée pour répondre au besoin, pour les petites nations insulaires nouvellement indépendantes, de dépasser les limites étroites de leurs propres rivages pour partager l'expérience commune en matière de gouvernement. Elle a également permis de satisfaire le désir de nos amis de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie d'établir des relations postcoloniales nouvelles. La première réunion a conduit à une deuxième, qui a eu lieu à Canberra en février de cette année.

124. Depuis lors, le Forum du Pacifique sud a gagné en importance et en stature. A Fidji, nous sommes fiers d'avoir eu le privilège d'accueillir à Suva, il y a quelques semaines, la troisième réunion du Forum. Cette réunion a permis à cette nouvelle institution de jouer pleinement le rôle qu'elle est appelée à avoir dans la région.

125. Les réunions des chefs de gouvernement se déroulent dans une atmosphère amicale, franche et dépourvue de toute formalité; on y traite de nombreux problèmes communs. Le souci de faire des idéaux une réalité pratique est prouvé par la création du Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique, qui favorisera les échanges entre les îles à l'intérieur de la région et entre ces îles et leurs voisins du bassin du Pacifique; il facilitera également de nouvelles formes de coopération économique régionale dans des domaines tels que les transports maritimes, le tourisme et l'industrie.

126. Tout comme nous, à Fidji, redécouvrons l'esprit de coopération et d'assistance mutuelle dans notre propre région, nous continuons de même à rechercher cet esprit dans cette organisation mondiale dont nous sommes membre. J'ai déjà mentionné certains des points faibles, mais les déceptions ne sauraient justifier l'indifférence à l'égard de l'Organisation ni la tendance de certains à la juger inutile.

127. Depuis 1945, et plus particulièrement depuis 1955, un grand nombre de pays petits et nouveaux sont apparus et ont gagné en dignité en devenant Membres des Nations Unies. Leurs voix peuvent, individuellement, ne pas être très fortes mais, collectivement, elles ont exercé une influence dans la bonne voie. Ces pays se sont fait entendre au nom des petits peuples et se sont élevés contre la tyrannie et l'oppression. Ils sont à l'avant-garde de la lutte contre le racisme et le colonialisme, contre l'oppression et le militarisme.

128. Certes, les Nations Unies n'ont pas été à même d'empêcher les tragédies des Corées, du Bangladesh et du Viet-Nam, mais elles ont pu atténuer les souffrances grâce à l'aide fournie par leurs institutions spécialisées.

129. A une époque où l'homme est parvenu jusqu'à la lune, l'a explorée et vise maintenant d'autres planètes, il n'est certainement pas au-dessus de ses capacités de se tourner vers les Nations Unies, de reconnaître les situations nouvelles qui se sont établies depuis leur création et, grâce à la bonne volonté qu'elles ont engendrée, d'en faire un instrument au service de la paix mondiale.

130. M. PRATT (Sierra Leone) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste élevé de président de la vingt-septième session. Je vous souhaite plein succès dans la direction des débats de cette auguste assemblée.

131. Je voudrais également saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié l'efficacité dont a fait preuve le Président sortant, M. Adam Malik, de l'Indonésie, en dirigeant les travaux de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, session au cours de laquelle se sont déroulées des discussions de très grande importance pour cette organisation.

132. Il y a maintenant près d'un an que M. Kurt Waldheim a assumé ses fonctions de secrétaire général. A l'époque, nous lui avons exprimé les meilleurs vœux du Gouvernement de la République de la Sierra Leone [2031<sup>ème</sup> séance]. Je voudrais le féliciter pour ce qu'il a réalisé au cours des neuf derniers mois. Très peu de temps après avoir accédé à son poste, le Secrétaire général a fait des visites historiques dans diverses parties du monde, y compris l'Afrique. Il a rencontré des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des ministres des affaires étrangères et ils ont procédé à des échanges de vues. Nous sommes convaincus que pendant la durée de son mandat il saura porter très haut les nobles idéaux des Nations Unies.

133. Nous le félicitons notamment d'avoir réussi à convaincre le régime raciste d'Afrique du Sud qu'il fallait permettre à un fonctionnaire des Nations Unies de se rendre en Namibie afin de mener une enquête très complète sur la situation politique dans ce territoire, dans le but ultime de lui octroyer l'indépendance. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs du rapport qu'ils ont présenté sur cette question<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972, document S/10738.

134. Je voudrais, à ce stade, profiter de l'occasion pour dire que notre nouvelle République, sous la présidence de S. E. M. Siaka Stevens, a réellement apporté progrès, ordre et stabilité à la Sierra Leone. Nous envisageons la reprise de nos efforts en vue de développer davantage, de concert avec la communauté internationale, la paix et le progrès sur terre.

135. Je voudrais maintenant mettre en relief un certain nombre de questions qui pourront faire l'objet de discussions au cours de cette session de l'Assemblée générale et qui reflètent certains aspects de la politique étrangère de la Sierra Leone.

136. Mon gouvernement reste fermement engagé envers l'Organisation de l'unité africaine qui, l'année prochaine, entrera dans sa deuxième décennie. L'OUA est devenue une institution forte, capable non seulement de mettre en harmonie les points de vue des différents Etats africains, mais aussi de résoudre les difficultés qui pourraient, de temps en temps, surgir entre ses membres.

137. En Afrique, nous sommes affligés de différentes formes d'impérialisme que nous ne pouvons plus tolérer. Au nord du continent, nous souffrons depuis longtemps du conflit du Moyen-Orient. Nous espérons que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité serait acceptée par toutes les parties en tant que base pour la solution de ce conflit, mais il semble que nos espoirs sont déçus. Dans le sud, nous voyons les pires formes de traitement inhumain de l'homme par l'homme, un impérialisme qui cherche à subjuguier l'âme africaine grâce à la doctrine de la supériorité raciale de l'être à peau blanche. Les diverses résolutions de cette assemblée condamnant l'*apartheid* et la discrimination raciale n'ont eu aucun effet sur les régimes racistes. Dans des enclaves dispersées du continent, des puissances coloniales comme le Portugal continuent à imposer le joug du colonialisme et de la domination impérialiste aux Africains épris de paix, et cela au défi constant de la résolution 1514 (XV) et d'autres résolutions de cet organe. Même les Etats africains qui ont durement acquis leur indépendance sont maintenant en butte à une nouvelle forme de néo-impérialisme. Certaines grandes puissances non seulement interviennent dans leurs affaires internes, mais se permettent de fomenter la subversion interne et les activités mercenaires afin de renverser les gouvernements africains progressistes qui leur déplaisent.

138. L'Afrique est un continent qui s'efforce activement de mettre au point des schémas démocratiques nouveaux et pratiques, utilisant certaines des normes léguées par les anciens maîtres coloniaux tout en inventant et en mettant sur pied des institutions politiques susceptibles de projeter la personnalité africaine. Ma délégation implore les divers gouvernements qui attaquent l'indépendance de l'Afrique de nous laisser seuls et de nous permettre de contribuer à notre façon à la cause de la paix internationale.

139. Le conflit du Moyen-Orient semble passer tour à tour par l'espoir et le désespoir. Au début de l'année on pouvait espérer que la fin de ce conflit était en vue. Maintenant ces espoirs semblent s'éloigner. Nous avons eu des problèmes d'enlèvements de personnes par Israël en Syrie et au Liban et nous nous joignons à ceux qui exigent

le rapatriement inconditionnel des personnes ainsi enlevées. Alors que ces problèmes n'étaient pas encore réglés nous avons été bouleversés par le récent assassinat des athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich. Avant que l'appel à la raison ne puisse se faire entendre, nous avons été les témoins des incursions militaires au Liban, des lettres piégées envoyées à des Israéliens dans diverses parties du monde et de la menace d'une reprise du conflit. Mon gouvernement a établi des relations amicales tant avec les nations arabes qu'avec Israël et nous sommes peinés de voir le carnage infligé alternativement par une des parties à l'autre.

140. Nous avons toujours appuyé la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Dans un communiqué commun publié par mon président, M. Siaka Stevens, et l'empereur Hailé Sélassié 1er d'Ethiopie, en janvier de cette année, un appel a été lancé aux parties intéressées pour faciliter un règlement pacifique fondé sur cette résolution. Ma délégation espère ardemment que la possibilité sera donnée à M. Jarring de résoudre ce problème. Israël, en particulier, devrait comprendre qu'il est de son intérêt que les travaux de cette mission se poursuivent et aboutissent de façon fructueuse.

141. Outre la mission Jarring, ma délégation continue de proposer la réunion d'une conférence de la paix pour le conflit du Moyen-Orient, conférence qui mettrait en présence toutes les parties intéressées et qui recommanderait des directives générales fondées sur la lettre et l'esprit de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. La présence des membres permanents du Conseil de sécurité à cette conférence de paix contribuerait grandement à donner raison à ceux qui ont demandé aux membres permanents non seulement de prendre des mesures efficaces dans le cadre des Nations Unies pour résoudre le conflit du Moyen-Orient, mais aussi de donner leur plein appui à M. Jarring.

142. Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent à la communauté internationale, non pas de s'ingérer directement dans le conflit du Moyen-Orient, même par la prestation d'armes, mais d'assurer le retrait rapide des forces armées israéliennes qui occupent maintenant les territoires arabes, en obtenant des garanties tant d'Israël que des nations arabes qu'aucune des parties n'attaquera l'autre.

143. Une fois de plus ma délégation se doit de réaffirmer la position de mon gouvernement qui condamne la politique d'*apartheid* des régimes racistes d'Afrique australe.

144. Les Etats africains ont essayé de dégager les principes d'une coexistence pacifique dans le Manifeste sur l'Afrique australe<sup>9</sup>. Cependant, nous savons tous que les puissances colonialistes et racistes ont complètement rejeté les principes du Manifeste, prouvant ainsi clairement que les peuples africains asservis n'ont pas d'autre choix que d'intensifier leur lutte armée pour la libération de leurs patries et le droit à la dignité humaine. En présence du

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

ferme refus opposé par les puissances colonialistes et racistes à un changement pacifique, ma délégation est convaincue qu'il faut non seulement reconnaître mais aussi aider la lutte armée légitime des mouvements de libération en Afrique australe. Ma délégation souligne l'importance qu'il y a à élaborer des programmes particuliers à l'échelon international pour fournir du matériel d'utilité pratique et d'autres formes de solidarité politique afin d'apporter une contribution décisive à l'élimination du colonialisme et du racisme en Afrique australe.

145. Ma délégation est tout à fait prête à appuyer toute action jugée utile pour faire front à la menace venant d'Afrique du Sud. Mon pays a déjà imposé les restrictions les plus sévères au commerce avec l'Afrique du Sud et, conformément à la décision prise par l'OUA, mon gouvernement s'est engagé dans une politique tendant à isoler l'Afrique du Sud, lui refuser tout dialogue et lui imposer des sanctions.

146. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les millions d'Africains noirs autochtones d'Afrique du Sud soient traités avec l'égalité et le respect de la dignité humaine auxquels ils ont droit.

147. Ma délégation est extrêmement préoccupée de voir qu'aucune mesure efficace n'a encore été prise pour empêcher le Portugal de mener en Afrique une guerre d'extermination, avec l'aide de l'équipement militaire le plus moderne, acheté sans aucun doute à ses amis de l'OTAN. En vérité, nous constatons avec étonnement que les gens qui condamnent bien haut les erreurs des autres se rendent si souvent coupables des pires manifestations du principe de "deux poids et deux mesures". Une fois de plus nous en appelons aux puissances de l'OTAN, sans l'aide desquelles le Portugal révélerait sa véritable impuissance, pour qu'elles cessent de lui accorder leur aide militaire et tacite et d'exercer toutes les pressions qui sont sans aucun doute en leur pouvoir pour persuader leurs amis portugais de mettre fin aux brutalités contre les victimes innocentes de Guinée (Bissau), de Cabinda, du Mozambique et d'Angola, et de mettre en pratique cet humanitarisme qui est la vertu si chère aux puissances de l'OTAN.

148. La situation en Rhodésie du Sud reste précaire. La population du Zimbabwe a rejeté en masse les propositions de règlement<sup>10</sup> entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le régime illégal de Ian Smith. Je suis heureux de constater que le Gouvernement du Royaume-Uni a accepté le rapport de la Commission Pearce. Ma délégation se félicite vivement de ce rapport indépendant qui reflète vraiment la maturité politique et le courage du peuple du Zimbabwe.

149. Ma délégation estime que le Gouvernement du Royaume-Uni devrait maintenant se montrer plus positif dans ses actes et ses attitudes vis-à-vis du régime de Ian Smith et de sa clique, qui a récemment bravé l'opinion mondiale en imposant des restrictions aux déplacements des dirigeants nationalistes africains au Zimbabwe et en continuant son oppression du peuple zimbabwé. Le Gouverne-

ment de la Sierra Leone demande à la communauté internationale de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'indépendance ne soit pas accordée à la Rhodésie du Sud avant le régime majoritaire.

150. Ma délégation estime qu'une convention nationale de tous les groupes du Zimbabwe devrait maintenant être convoquée pour décider de la forme de la constitution qui permettra à ce pays d'obtenir son indépendance et que tous les chefs nationalistes devraient être immédiatement libérés afin d'être en mesure de participer aux discussions sur l'avenir constitutionnel de leur pays. Le Gouvernement du Royaume-Uni devrait prendre la responsabilité de la convocation de cette convention nationale qui devrait avoir la possibilité de discuter librement et franchement des questions brûlantes en jeu pour arriver à des solutions justes ou à des compromis acceptables. Une autre commission indépendante, ou même la Commission Pearce, pourrait être chargée de l'organisation de cette convention nationale.

151. La question de Namibie continue d'être le sujet de notre attention constante. Nous remarquons avec inquiétude que l'Afrique du Sud utilise actuellement la Namibie comme base pour violer les territoires des Etats africains indépendants voisins.

152. J'ai déjà exprimé les félicitations de ma délégation pour les efforts faits par le Secrétaire général en ce qui concerne le problème namibien et nos espoirs que la récente nomination de son représentant personnel permettra aux Nations Unies de s'acquitter rapidement de leurs responsabilités pour protéger les droits et les intérêts du peuple de Namibie et le conduire sans délai à l'indépendance.

153. Ma délégation doit, cependant, exprimer sa préoccupation du fait que le sort du peuple de Namibie semble être délibérément confié aux caprices et aux fantaisies du régime raciste d'Afrique du Sud. Mon gouvernement s'est toujours opposé à toute forme de dialogue avec ce régime raciste. Cependant, dans l'intérêt du progrès politique rapide du peuple namibien et nonobstant l'avis consultatif de 1971 de la Cour internationale de Justice<sup>11</sup>, déclarant illégale la présence continue de l'Administration sud-africaine dans le territoire, mon gouvernement ne s'est pas opposé aux pourparlers entre le Secrétaire général et les dirigeants du régime raciste. Il semble maintenant que le progrès soit entravé par l'intransigeance du régime raciste qui suscite toutes sortes de difficultés et d'obstacles. Mon gouvernement souligne qu'un engagement clair et sans équivoque doit être pris par l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'accès, sans entrave, à l'indépendance de la Namibie. Ma délégation souligne également qu'à son avis le seul but que doivent poursuivre le Secrétaire général et son représentant dans leurs négociations avec le régime sud-africain doit être l'indépendance de la Namibie en tant qu'Etat souverain libre et indépendant.

154. Ma délégation ne peut comprendre en vertu de quelles justifications certaines grandes puissances conti-

<sup>10</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10405.

<sup>11</sup> *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

nuent à imposer un joug de servitude à un certain nombre de pays lointains avec lesquels elles n'ont pas de liens ethniques. Ces puissances coloniales déclarent que la servitude territoriale doit se poursuivre, soit parce que les pays en question sont trop petits pour être économiquement ou politiquement viables, soit parce qu'ils sont culturellement sous-développés ou même parce que leurs habitants, après de prétendus référendums, préfèrent le statut de servitude coloniale. La coopération internationale dans le monde s'est développée à un point tel que toute nation, pour petite et pauvre qu'elle soit, peut se gouverner elle-même et qu'aucune nation, aussi riche et prospère soit-elle, n'est satisfaite d'être gouvernée par une autre. C'est pourquoi ma délégation lance une fois de plus un appel à toutes les puissances ayant des colonies, ou ce qui semble être des colonies, en Afrique, en Asie, en Amérique et en Océanie, pour qu'elles adoptent immédiatement des mesures en vue d'octroyer à ces peuples subjugués une indépendance complète. Si ces peuples vous aiment vraiment, ils concluront avec vous toutes sortes de traités bilatéraux et vous pourrez continuer à les aider. La communauté internationale serait alors convaincue que vos nouvelles relations ne sont point celles du maître colonial et du serviteur subjugué, mais celles d'une association d'Etats libres et indépendants. Le refus des puissances colonialistes d'octroyer l'indépendance à ceux dont elles ont la charge ne peut que laisser de l'amertume au cœur de chacun et faire penser à une exploitation économique et politique déguisée et nauséabonde.

155. Ma délégation continue d'être préoccupée de la situation au Viet-Nam. Elle condamne de la manière la plus énergique les bombardements généralisés du Nord-Viet-Nam qui ont infligé tant de souffrances au peuple héroïque du Viet-Nam. Nous estimons toujours qu'une paix durable ne peut être établie au Viet-Nam que lorsque les réalités politiques de la situation auront été prises en considération.

156. C'est pourquoi nous demandons instamment que des négociations sérieuses en vue d'un règlement soient entreprises dans le cadre des pourparlers de Paris, qui ne respectent pas seulement le droit inaliénable du peuple du Viet-Nam tout entier, du Nord et du Sud, à une libre détermination réelle et à une indépendance véritable sans ingérence extérieure de quelque pays que ce soit, grand ou petit, mais aussi permettent aux forces politiques opposées de se réunir et de résoudre leurs problèmes intérieurs et leurs divergences sur la base de l'égalité, du respect mutuel et de la non-élimination mutuelle.

157. Ma délégation est persuadée que la paix ne peut s'instaurer dans les pays de l'Indochine que si toutes les forces étrangères sont retirées de la région et que si l'on permet aux peuples indochinois d'élaborer un règlement, sans aucune ingérence extérieure ou étrangère. C'est pourquoi nous nous associons à ceux qui ont demandé le retrait de toutes les forces étrangères dans cette région.

158. Ma délégation est inquiète du fait que, dans le processus de retrait du Viet-Nam du Sud du personnel militaire des Nations Unies et des autres troupes combattantes, le conflit continue de s'étendre au Laos et au Cambodge à la suite des bombardements et des combats intensifs qui provoquent des pertes irréparables de vies et de

biens dans ces pays. On doit laisser en paix les populations de ces deux pays, sans aucune ingérence extérieure, pour qu'elles puissent résoudre leurs divergences et leurs problèmes.

159. En ce qui concerne le problème de Corée, j'aimerais préciser que mon gouvernement a établi des liens amicaux tant avec la Corée du Nord qu'avec la Corée du Sud. Nous avons instamment demandé à ces deux Etats de reconnaître qu'ils sont frères.

160. Ma délégation continue de faire sien le principe d'une réunification pacifique de la Corée sans ingérence extérieure. Nous estimons qu'il est grand temps que les droits du peuple héroïque de Corée soient reconnus afin que les Coréens puissent régler leurs divergences et prendre la place qui leur revient légitimement dans le concert des nations. Nous espérons que les progrès de la réunification pacifique pourront à très bref délai être accélérés.

161. Ma délégation est très heureuse des résultats auxquels a abouti la récente conférence au sommet entre Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, et le président Bhutto, du Pakistan, et nous espérons que ces conversations se poursuivront et donneront des résultats concrets pour l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh, en même temps qu'elles apporteront une heureuse solution au problème du rapatriement des prisonniers de guerre et une paix durable dans le sous-continent indien. Nous sommes convaincus que les nombreux points de l'Accord de Simla seront respectés par toutes les parties et que le Bangladesh occupera bientôt la place qui lui revient dans la communauté des nations.

162. L'Allemagne est plus ou moins dans la même situation que la Corée et, depuis plus d'un quart de siècle, le peuple allemand est divisé. Ma délégation se félicite des entretiens qui ont eu lieu entre les deux Etats allemands. L'an dernier, du haut de cette tribune<sup>12</sup>, j'ai exprimé l'espoir que l'entente évidente qui s'est établie dans les relations entre l'Est et l'Ouest permettrait d'éliminer tous les obstacles qui s'opposent à l'admission du peuple allemand au sein de cette assemblée mondiale.

163. Ma délégation est profondément préoccupée du fait qu'une grande nation comme l'Allemagne demeure encore en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes persuadés que l'heure est venue pour l'Allemagne de jouer son rôle sur la scène internationale. Même si nous ne souhaitons pas voir l'Assemblée générale entamer des discussions qui pourraient mettre en relief les divergences qui existent entre les deux Etats frères, nous aimerions lancer un appel à cette session de l'Assemblée générale pour qu'elle examine le problème allemand dans un esprit constructif, afin de trouver une solution à l'admission de l'Allemagne dans cette organisation internationale. Si les deux parties du même pays préfèrent néanmoins demeurer séparées, nous devrions respecter leur volonté et faciliter leur entrée aux Nations Unies en tant qu'Etats frères. Des Etats jumeaux peuvent rapidement reconnaître que mieux

<sup>12</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, séances plénières, 1949ème réunion*, par. 113.

vaut pour eux devenir unis que de demeurer divisés. Toutefois, c'est à eux qu'appartient la décision et non à nous.

164. L'année dernière a été appelée à juste titre l'année de la détente internationale. Nous avons assisté à un rapprochement général dans les relations internationales. Les superpuissances ont compris qu'elles avaient peu à gagner dans un affrontement ouvert, mais, par contre, beaucoup à retirer d'une politique d'amitié. Ma délégation se félicite de ce dégel diplomatique.

165. Nous voudrions, en particulier, féliciter le Secrétaire général d'avoir souligné cette détente internationale dans l'Introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1]. Le Secrétaire général a évalué de façon réaliste les tendances actuelles dans les relations internationales et la délégation de la Sierra Leone approuve son jugement. Dans cette première Introduction au rapport annuel, nous trouvons la preuve de la grande expérience diplomatique du Secrétaire général, en même temps que de sa connaissance profonde des réalités actuelles du pouvoir dans le monde. Ma délégation convient avec le Secrétaire général que la détente actuelle entre les grandes puissances est un événement historique de la plus haute importance. Le Secrétaire général nous a cependant rappelé que nous ne devons pas être trop euphoriques à propos de cette évolution, étant donné que de précédents signes de détente, au cours de l'après-guerre, ne se sont pas traduits par une réduction durable de la tension internationale. Ma délégation se félicite toutefois que les superpuissances se soient réunies et aient démontré qu'elles comprenaient qu'il était préférable de forger des socs de charrue avec leurs épées et des serpes avec leurs lances. Ma délégation se félicite de cette politique manifeste des grandes nations de s'affronter dans un esprit dépourvu de toute idée de belligérance et de chercher à minimiser les aspects militaires de la puissance dans leurs relations, ainsi que de l'apparition certaine d'une ère de négociations, de dialogues et de contacts entre les grands frères de la communauté internationale.

166. Ma délégation appuie également la thèse du Secrétaire général selon laquelle ce dégel international nécessite une plus grande vigilance — et nous voudrions le souligner — de la part des nations du tiers monde. Les superpuissances ont entrepris une politique de détente parce qu'elles estiment, entre autres raisons, que le tiers monde est en train d'acquérir une plus grande importance. Il devient évident, par exemple, que le tiers monde, qui réunit une majorité à l'Assemblée générale des Nations Unies, peut faire adopter des résolutions susceptibles, pour dire le moins, d'embarrasser les grandes puissances si elles persistaient à s'affronter ouvertement l'une l'autre.

167. La tendance semble malheureusement indiquer que la détente entre les grandes puissances les amène à reconnaître qu'elles ont des domaines d'influence exclusifs dans les divers secteurs des relations internationales. Les grandes puissances en viennent à se rendre compte qu'avec la démocratisation croissante du système des Nations Unies, elles ne pourront pas faire ce que bon leur semble, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est pourquoi elles ont mis au point un système leur permettant

de s'arroger la responsabilité de décision sur les problèmes principaux du monde en dehors de l'Organisation, et bon nombre de ces problèmes affectent fondamentalement la vie et l'existence même des pays du tiers monde.

168. Ma délégation tient à souligner que cette tendance ne répond pas aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies en général, ni des pays en voie de développement en particulier. Ces derniers ont maintenant été sacrifiés comme de simples pions dans la politique des superpuissances. C'est pour cette raison que ma délégation appuie chaleureusement l'appel lancé par le Secrétaire général afin que tous comprennent que les superpuissances doivent accepter le fait que les Nations Unies, qu'elles ont créées, sont l'institution centrale où s'harmonise l'action internationale. Nous devons jalousement veiller à ce que les grandes puissances ne se saisissent pas des problèmes importants pour les résoudre en dehors du système des Nations Unies, n'écoulant que leur propre désir et leur propre inclination.

169. Le Secrétaire général nous a rappelé que deux fois en ce siècle des guerres mondiales avaient été dues aux insuffisances de l'ancienne diplomatie à régler les relations de la communauté internationale, dans les limites de la politique des Etats puissants [voir A/8701/Add.1, p. 1]. La Société des Nations est née parce que les membres pensaient alors sincèrement qu'un certain ordre devait être institué dans l'état chaotique des relations de la communauté internationale. La Société des Nations a pris fin parce que, notamment, les grandes puissances avaient décidé de régler les problèmes importants et fondamentaux en dehors d'elle.

170. L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 27 ans pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous devons veiller à ce que l'Organisation ne connaisse pas le sort de la Société des Nations parce que les superpuissances veulent s'arroger le droit de diriger les Nations Unies en réglant elles-mêmes les problèmes mondiaux sans les porter devant cette organisation. Les problèmes qui se posent au Moyen-Orient, ceux que connaissent la Rhodésie du Sud, la Namibie, la Corée, la péninsule indochinoise, ceux qui ont trait au système monétaire mondial, au commerce international, soulèvent une grande inquiétude parmi la communauté internationale et devraient être réglés grâce à la coopération sincère de tous les membres de la communauté internationale. Cependant, certaines grandes puissances manifestement insistent pour que ces problèmes soient réglés par elles seules. Cette tendance doit être rejetée.

171. Il n'y a pas que les grandes puissances qui tendent à affaiblir la structure et l'efficacité des Nations Unies en cherchant à résoudre les problèmes en dehors de cette organisation. Certains petits Etats sont également coupables. Dans l'Introduction à son rapport, le Secrétaire général a attiré notre attention sur le fait que des mesures en vue de parvenir à des solutions sont actuellement prises à l'extérieur des Nations Unies, dans des pays tels que la Corée, l'Inde, le Pakistan, et l'Allemagne. Si ma délégation accueille favorablement les efforts déployés par les petits pays, et les pays qu'on ne saurait considérer comme des superpuissances pour parvenir à un règlement à l'amiable de leurs problèmes intérieurs ou régionaux, nous voudrions

cependant demander instamment que les Nations Unies soient invitées à participer plus étroitement à la recherche de telles solutions. C'est ce qu'a fort à propos conseillé le Secrétaire général lorsqu'il a déclaré :

“L'Organisation des Nations Unies fournit, ou devrait fournir, le moyen par lequel toutes les nations, grandes et petites, participent sur une base d'égalité souveraine au processus politique d'établissement et de maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la solution des problèmes communs grâce à la coopération, et à la planification et à l'organisation d'un avenir meilleur.”  
[A/8701/Add.1, p. 2.]

Si l'Organisation des Nations Unies doit remplir ce rôle, nous, ses membres, devons comprendre que certaines modifications doivent être apportées dans sa structure.

172. L'Organisation des Nations Unies a été conçue au moment où la conjoncture mondiale était tout à fait différente. Ma délégation pense que la Charte des Nations Unies devrait être réexaminée et améliorée pour tenir compte des changements intervenus, en particulier pour s'assurer que l'Organisation n'est pas impuissante lorsqu'une action efficace s'impose. Il faut rechercher sérieusement la possibilité de modifier la Charte pour que celle-ci puisse donner à l'Assemblée générale des pouvoirs de règlement plus grands, pour que les membres du Conseil de sécurité soient plus nombreux, pour que soient révisées ses fonctions et son efficacité et le veto amendé, pour tenir compte du point de vue du tiers monde que l'on qualifie généralement de pays en voie de développement.

173. L'Organisation des Nations Unies, en dépit de ses insuffisances, demeure une institution efficace pour le maintien de la paix internationale et pour la mise en harmonie des relations internationales, tout au moins si on en fait un usage convenable. On a déclaré à juste titre que si les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'avaient pas procédé à sa création après la seconde guerre mondiale, il eût été nécessaire que cette institution fût créée au cours des 10 années qui ont suivi cet événement. Nous ne devrions pas permettre à la détente qui se manifeste entre les superpuissances d'éliminer les Nations Unies ou même de les empêcher d'atteindre leurs nobles objectifs.

174. En dépit de la réduction apparente des tensions entre les superpuissances et d'une amélioration notable de l'atmosphère politique en Europe, il demeure cependant qu'une concurrence sans cesse croissante se manifeste entre ces mêmes superpuissances dans certaines autres régions, en particulier sur les mers et les océans. En conséquence, il est absolument indispensable que les Nations Unies fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour créer un climat meilleur, dans la mesure où cela intéresse l'appel lancé pour un désarmement mondial.

175. L'an dernier, ma délégation a appuyé la proposition de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement au niveau des Nations Unies. Nous avons alors souligné qu'un holocauste nucléaire n'affecterait pas seulement les superpuissances, mais aussi toutes les autres nations du monde. C'est pourquoi nous avons demandé que les superpuissances reconnaissent que les nations éprises de

paix sur la terre avaient un intérêt tout aussi grand au désarmement et à la recherche de la paix.

176. A cet égard, ma délégation accueille favorablement les accords signés à Moscou par les Etats-Unis et l'Union soviétique, lors de la visite du président Nixon au mois de mai de cette année. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques sont le symbole de la parité nucléaire qui existe entre les deux super-Etats. Nous pensons que le fait que les superpuissances en possession de ces armes effrayantes reconnaissent maintenant la futilité de la poursuite de la course aux armements nucléaires est un signe d'espoir. Ma délégation forme le vœu que les superpuissances vont maintenant porter leur attention sur l'élaboration d'un accord plus complet relatif à la limitation des armes nucléaires offensives et défensives, en gardant à l'esprit la nécessité de trouver une définition plus nouvelle du terme “agression”. En fait, ma délégation est d'avis qu'au cours de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les délégations devraient poursuivre les débats sur le sens à donner au mot “agression”.

177. A l'heure actuelle, les questions relatives au désarmement sont en discussion devant deux organismes distincts. En premier lieu, il y a la Conférence du Comité du désarmement qui se réunit régulièrement à Genève. Il y a également les conversations bilatérales sur les armements qui ont lieu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ma délégation admet la valeur du mécanisme actuellement existant en ce qui concerne les négociations sur le désarmement. Cependant, nous devons rappeler que, pour assurer leur succès, toutes les nations du monde devraient y prendre part. En conséquence, nous affirmons la nécessité d'examiner sur une base très large toutes les questions de désarmement dans le cadre d'une conférence mondiale du désarmement au cours de laquelle tous les Etats auraient la possibilité d'exprimer leur point de vue. Il faut reconnaître cependant qu'une telle conférence ne devrait pas préjuger l'utilité du mécanisme qui régit actuellement les négociations sur le désarmement. Cette stratégie devient impérative, étant donné qu'en dépit de toutes les conversations qui ont eu lieu, de toutes les négociations qui se poursuivent, de tous les traités, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], qui ont été signés, les essais nucléaires n'ont pas cessé. La possibilité pour le monde de se réunir en une conférence mondiale du désarmement devrait permettre d'engendrer des espoirs de désarmement général et complet, même si un certain temps est nécessaire pour qu'ils se réalisent.

178. Le problème du terrorisme international doit susciter l'inquiétude de toute la communauté internationale. Les cas de détournement d'avions commerciaux et les attaques armées contre d'innocents passagers devraient être le souci de nous tous. Il n'y a aucune excuse à ce que des actes d'une telle sauvagerie puissent être commis contre certains pays ou certains peuples: aussi longtemps qu'ils comportent des attaques contre des lignes aériennes ou des réunions internationales comme les derniers Jeux olympiques à Munich, on peut dire qu'ils constituent un danger pour toute l'humanité. Le terrorisme international a dégénéré et s'est transformé en enlèvements criminels d'ambassadeurs et de chefs d'entreprise, voire d'écoliers innocents. Seul le ciel sait quand cela prendra fin, si une action

concertée n'est pas entreprise pour combattre ce fléau. La communauté internationale tout entière doit s'unir pour l'éliminer.

179. Il est regrettable que certains pays occidentaux créent l'impression que des Etats africains, entre autres, s'opposent à l'inscription de cette question à l'ordre du jour [point 92]. Aucun pays ayant véritablement le sens de ses responsabilités ne peut s'opposer à l'inscription d'une question aussi importante qui intéresse notre sécurité à tous.

180. Cependant, toute résolution qui porterait sur cette question et qui tendrait à gêner les mouvements de libération authentiques dans les territoires coloniaux, ou à les exposer à des attaques armées de la part des régimes racistes de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et du Portugal, rencontrerait l'opposition énergique de ma délégation, car le droit à l'autodétermination pour tous les peuples coloniaux du monde est l'un des principes essentiels inscrits dans la Charte des Nations Unies et un objectif à la réalisation duquel les mouvements de libération sont nécessaires. A cet égard, il est de la plus haute importance que le mot "terrorisme" soit nettement défini avant que la question soit discutée.

181. Les problèmes qui accompagnent la détente entre les grandes puissances ne sont pas seulement d'ordre politique. A l'issue de la troisième session de la CNUCED, on peut se rendre compte qu'il y a également des problèmes économiques. Mon gouvernement continue à être sérieusement troublé par l'existence d'un très large écart entre les nations développées et les pays en voie de développement, et par l'échec de la troisième session de la CNUCED qui n'a pas pu prendre des mesures efficaces pour le combler. Nous croyons fermement que les pays développés doivent manifester la volonté d'aider les nations en voie de développement dans leur juste combat pour conquérir leur indépendance économique et réaliser des progrès sociaux.

182. Pour ce qui est du Gouvernement de la Sierra Leone, les résultats de la troisième session de la CNUCED ont été des plus décevants. De nombreuses résolutions ont été adoptées à Santiago, mais elles ne correspondent pas à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], ni aux résolutions adoptées auparavant par la CNUCED et par les Nations Unies au cours de sessions antérieures. Plus de la moitié des résolutions adoptées à la troisième session n'ont pas reçu l'appui des gouvernements des pays développés dont on peut escompter, en conséquence, qu'ils ne les appliqueront pas. On a eu l'impression que les gouvernements des pays développés désirent remplacer le cadre multinational des négociations par des relations bilatérales avec les pays en voie de développement, relations bilatérales que le monde condamne dans le système actuel du commerce international et de l'assistance au développement.

183. Mon gouvernement préfère la méthode multinationale à la méthode libérale pour la solution des inégalités dans les échanges internationaux et ailleurs. Nous sommes des Etats souverains, même si l'on peut nous classer dans la catégorie des Etats pauvres en voie de développe-

ment. A notre avis, il faut que l'aide au développement devienne non pas un instrument de division, mais un instrument de progrès véritable, de coopération et d'intégration non seulement pour les pays d'une région donnée, mais aussi parmi les Etats donateurs et les Etats bénéficiaires, en tant que groupes, et non pas à titre individuel.

184. Mon gouvernement continuera donc de jouer le rôle qui lui revient dans les travaux de la CNUCED, s'attachant surtout à réduire l'écart qui, dans les échanges, sépare les pays développés des pays en voie de développement. Ma délégation estime souhaitable d'analyser les lacunes et les échecs de la troisième session de la CNUCED, surtout en ce qui concerne les pays en voie de développement, afin que nous puissions tous contribuer à faire de la quatrième session de la CNUCED un succès réel. Mon gouvernement préconise la coopération entre pays en voie de développement et pays développés. Nous croyons fermement que les nations avancées doivent être disposées à aider les nations en voie de développement dans leur juste lutte pour l'indépendance économique.

185. Je vais citer un exemple : la Sierra Leone continue d'importer brosses et balais pour nettoyer tables et planchers; pourtant, elle produit le bois dont on fabrique les manches, le piassava qui fournit les crins et le minerai de fer utilisé pour fabriquer les attaches qui fixent le piassava au bois. Nous ne sommes pas les seuls à être dans ce cas et, pour aggraver la situation, certains pays développés continuent de s'efforcer de remplacer les produits naturels par des produits synthétiques. Ma délégation demande instamment aux pays avancés de prendre toutes les mesures nécessaires pour décourager la production de produits synthétiques et de remplacement, surtout lorsqu'ils font directement concurrence aux produits naturels des pays en voie de développement.

186. J'ai déjà dit que la détente entre les grandes puissances risquait de créer pour nous, pays en voie de développement, de nombreux problèmes économiques. Il faut se rendre compte que la coopération sous de nouvelles formes entre les superpuissances peut conduire à une exploitation économique plus poussée de nos ressources naturelles. Lorsqu'une seule grande puissance exploitait un pays donné, et qu'une autre grande puissance, pour ainsi dire, luttait contre la première, les pays en voie de développement étaient maintenus dans un état de pauvreté. Maintenant que les grandes puissances composent pour résoudre certaines de leurs divergences, elles peuvent harmoniser leurs efforts pour exploiter les pays en voie de développement, et l'avenir de ces derniers est réellement sombre.

187. La communauté internationale doit donc réfléchir très sérieusement et sans tarder à ce problème. Si les pays en voie de développement ont atteint leur objectif sur le plan politique, il ne faut pas qu'ils perdent la partie sur le plan économique. Plusieurs pays en voie de développement ont encore quelques réserves de ressources naturelles à exploiter. C'est donc à la communauté internationale qu'il appartient d'assurer, à bon escient, l'exploitation de ces ressources naturelles dans son intérêt propre, en général, et dans l'intérêt des régions intéressées, en particulier.

188. Nos mers territoriales constituent une telle ressource naturelle. Ma délégation appuie donc chaleureusement l'idée de la convocation d'une conférence sur le droit de la mer en 1973, à la suite d'une décision prise par l'Assemblée à sa vingt-cinquième session : [résolution 2750 (XXV)]. En tant qu'Etat côtier, la Sierra Leone attache une importance essentielle à cette conférence pour des raisons de sécurité nationale et pour assurer la conservation de nos ressources marines en vue de notre progrès économique. En 1970, la Sierra Leone a décrété qu'elle étendait ses eaux territoriales à 200 milles marins. Ce faisant, nous avons pleinement tenu compte de la nécessité d'assurer le passage innocent au commerce international et d'effectuer des recherches scientifiques consacrées à l'exploitation pacifique du fond des mers.

189. Nos ressources marines, dans bien des cas, représentent le seul potentiel économique qui nous reste en vue de notre développement économique. La technologie des océans permet aujourd'hui une exploitation considérable jusqu'à la limite de 200 milles marins. Mon gouvernement partage l'avis de ceux qui insistent pour que les ressources marines adjacentes soient utilisées dans l'intérêt des pays côtiers et des Etats voisins sans littoral, et pour que des nations éloignées ne puissent plus venir piller ces ressources marines.

190. Avant de conclure, qu'il me soit permis de parler brièvement d'une question qui touche à la survie même des Nations Unies.

191. Certains pays ont récemment demandé que le barème des contributions des Nations Unies soit révisé et que leur propre pourcentage soit réduit. Ma délégation tient à souligner que le barème des contributions tient compte du principe de l'égalité. Si l'on devait mettre en équation les revenus par tête des Etats Membres, cette équation correspondrait plus ou moins aux pourcentages du barème des contributions des Nations Unies. Ma délégation n'est donc pas en faveur d'une réduction des contributions individuelles dans le cadre du barème d'ensemble.

192. Cependant, nous devrions tenir compte du fait que plusieurs nouveaux Etats ont été admis aux Nations Unies. Ils doivent verser des contributions à l'Organisation conformément à la formule établie. Il faudrait néanmoins se garder de "surfinancer" l'Organisation, ou de réduire l'ensemble du budget. Une fois le budget optimal établi pour une période donnée, les charges du financement devraient être partagées entre les différents Membres, ce qui

pourrait, bien entendu, aboutir à la réduction de la contribution individuelle d'un Membre quelconque pour une année donnée.

193. Ma délégation serait néanmoins d'avis d'éviter toute mesure susceptible de réduire le budget d'ensemble de l'Organisation, car cela risquerait de faire baisser le niveau des employés recrutés, de diminuer l'assistance technique aux pays en voie de développement et, en général, l'efficacité de l'Organisation. Aussi en appelons-nous à ceux qui réclament une telle réduction de leurs contributions pour qu'ils ne restent pas insensibles aux dangers qu'une telle mesure pourrait entraîner.

194. Nous attendons avec impatience la célébration, en 1973, du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ma délégation a lu avec intérêt le rapport soumis à la Troisième Commission par le Directeur de la Division des droits de l'homme [A/8820], et nous félicitons ce service des mesures qu'il a prises pour assurer une reconnaissance effective de ces droits, notamment en ce qui concerne le racisme et la discrimination raciale. Ma délégation demande instamment que les mesures d'économie envisagées ne se fassent pas au préjudice de l'œuvre de la Division des droits de l'homme. Son directeur a souligné les domaines dans lesquels l'efficacité de cette œuvre pourrait être augmentée. Nous insistons particulièrement pour que l'on s'efforce d'éliminer le racisme et la discrimination raciale, et nous espérons que ce vingt-cinquième anniversaire permettra une action intensive et concertée dans ce domaine et dans celui de l'application du principe de l'autodétermination.

195. N'oublions pas la tâche sans éclat mais néanmoins importante du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, surtout en cette année où d'immenses masses de réfugiés ont dû être réinstallées à brefs délais dans le sous-continent indien.

196. Enfin, pour conclure, je réaffirme la foi inébranlable de mon pays en les Nations Unies en tant que seul espoir de l'humanité en cette ère de méfiance, d'exploitation économique et de rivalité entre les grandes puissances. La Sierra Leone croit fermement que seules les Nations Unies peuvent garantir la justice et le progrès économique et social aux peuples opprimés du monde. Nous continuerons donc d'accorder au progrès de cette organisation tout notre appui matériel ou autre.

*La séance est levée à 13 h 20.*